

PAUL - REYNAUD

WALDECK-ROUSSEAU

PRÉFACE DE M. MILLERAND

Jullouville

Ruth Dalton

1 0
294

THE LIBRARY
WORCESTER COLLEGE
OXFORD



3051812310

WALDECK-ROUSSEAU

1 0
294
PAUL-REYNAUD

WALDECK-ROUSSEAU



A PARIS

CHEZ BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

61, RUE DES SAINTS PÈRES

MCMXIII

Paris le 19 février 1913.

Mon cher Confrère et ami,

J'^{AI} lu, tout d'un trait, avec un plaisir passionné qui n'était pas, l'avouerai-je, exempt d'inquiétude, votre pénétrante et compréhensive étude de Waldeck-Rousseau.

C'est pour la mémoire de l'homme d'Etat qui assumait, dans le feu de l'action, de lourdes responsabilités, une épreuve redoutable que ce jugement des générations nouvelles. A peine le temps et la mort ont commencé de faire sur le champ de bataille le silence de la paix, voici que des voix s'élèvent pour apprécier combats et combattants.

Les hommes qui furent pour une part, si

PRÉFACE

modeste soit-elle, associés à l'œuvre livrée à la discussion, font un retour sur eux-mêmes. Ils s'interrogent. Ils évoquent les souvenirs à peine endormis d'une chère collaboration.

Que de gratitude ne vous doivent-ils pas pour la conscience et l'art avec lesquels vous avez fait revivre, en un si saisissant relief, la physionomie de leur chef.

Elle surgit, telle qu'ils l'ont connue et aimée : revêtue, comme d'un masque impénétrable au regard indifférent ou hostile, d'une impassible froideur ; si expressive en réalité et si sensible aux yeux de l'observateur attentif et de l'ami.

Ce Breton méditatif et timide, qui jusqu'au bout vécut replié sur lui-même, jaloux de dérober au dehors l'intimité de ses sentiments, comment le comprendre, si l'on ignore les

PRÉFACE

épreuves douloureuses de son enfance et quelle maîtrise exerça, tant qu'elle vécut, sur son esprit et sur son cœur, une mère incomparable?

Jamais les influences ataviques ne furent plus nettement saisissables que dans la formation de Waldeck-Rousseau. Il est le continuateur fidèle de la pensée et de l'action paternelles. C'est un républicain de race.

Mais si, du début à la fin de sa carrière politique, il demeure l'homme d'un idéal et d'un parti, la fermeté même de ses opinions le sauve du sectarisme. Il a l'intelligence trop ouverte, l'âme trop haute pour prétendre enfermer la France dans les frontières d'un groupe.

Il s'est expliqué là-dessus, à vingt reprises, en des termes d'une cinglante éloquence.

Vous avez réuni, avec un rare bonheur,

PRÉFACE

quelques-unes de ces formules où il excellait :

*“ La République, pour les uns, c’est un
“ bureau de tabac, pour les autres un minis-
“ tère ”. — “ Je ne reconnais aucune aristo-
“ cratie, pas plus celle de l’opinion que celle
“ de la naissance. ”*

*Il défend le scrutin de liste “ pour sous-
“ traire l’élu à l’intimité trop pressante de
“ l’électeur ”. — “ J’aimerais mieux que
“ l’électeur connût moins son député et connût
“ mieux ses principes. ” — “ Le régime par-
“ lementaire n’a été mis en péril que par lui-
“ même. ”*

*A aucun moment de sa vie, il n’a consenti
même à poser cette question : “ si le Gouver-
“ nement doit faire de la politique électorale
“ ou de la politique nationale ”.*

“ Si grand, si noble, si haut que soit le

PRÉFACE

*“ pouvoir législatif, il n'est cependant qu'un
“ pouvoir : il n'est pas le pouvoir. ”*

Pour être indiscutables au point d'en paraître banales, ces vérités n'en empruntent pas moins à l'autorité du grand démocrate qui les émit en de si nettes formules comme une autorité nouvelle.

L'heure est propice à les remettre en circulation.

Si vous ne vous êtes proposé que de louer, comme ils le méritent, l'homme et l'orateur chez Waldeck-Rousseau, vous avez du même coup atteint un autre but, qui est de servir ses idées.

Ainsi ces fortes et belles pages, en même temps que l'hommage du jeune barreau à l'un de ses plus nobles anciens, portent avec elles une leçon, qui vient à son heure.

PRÉFACE

*Laissez-moi, mon cher Confrère, au nom
des admirateurs et des anciens amis de
Waldeck-Rousseau, vous remercier de l'un^{en} et
de l'autre.*

A. MILLERAND.

M^{ADAME} Waldeck-Rousseau a bien voulu me communiquer la correspondance de son mari. Je lui en exprime ici mes respectueux remerciements. Les anciens collaborateurs de Waldeck-Rousseau et en particulier son neveu M. René Waldeck-Rousseau et M. Ulrich m'ont fait part de leurs souvenirs. Mgr La-croix et le Révérend Père Maumus ont bien voulu me documenter sur sa politique religieuse. J'ai fait de nombreux emprunts au tome I^{er} du livre de M. H. Leyret sur Waldeck-Rousseau et la 3^{me} République pour la première partie de cette étude et au tome 5 de l'Histoire de l'affaire Dreyfus de M. J. Reinach pour les événements se rattachant à ce procès.

LES grands hommes des Français font souvent figure d'enfants terribles. Ils ont des vocations impérieuses, une vie sentimentale agitée et leur génie intérieur se manifeste en brusques saillies qui nous déconcertent. A l'écart de leur groupe, se tient le méditatif Waldeck-Rousseau. Orateur à qui répugnait la parole, démocrate à qui répugnait la foule, homme politique à qui répugnait la vie publique, "né pour gouverner et gouvernant sans plaisir",¹ il fut le moins représen-

¹ Guizot sur Washington.

WALDECK-ROUSSEAU

tatif des hommes de sa race et de son temps.

Il vécut environné de silence. Ceux qui l'ont approché n'ont guère connu que la surface de sa personnalité : un homme grand et mince à l'allure nonchalante, une tête osseuse aux cheveux ras, un visage basané où vivaient deux grands yeux glauques enchassés sous de lourdes paupières, une bouche scellée sous une moustache longue et drue, un menton carré et puissant qui, appuyé sur un col droit, formait comme l'assise de cette figure à laquelle de courts favoris donnaient un aspect professionnel d'homme de loi. Le regard de ces yeux lents dans ce visage immobile arrêtait les importuns.

Bourgeois, fils de bourgeois ; avocat, fils

WALDECK-ROUSSEAU

d'avocat ; député républicain, fils d'un représentant du peuple, cet homme singulier fut un traditionnaliste si vous entendez la tradition française toute entière, des légistes de Philippe le Bel aux Conventionnels et aux Représentants du peuple de 48.

Il y a dans la vie de Waldeck-Rousseau l'unité, l'harmonie, le rythme serein de l'art grec qu'il aimait. Homme privé, il avait une sensibilité exquise sous un aspect glacé. Avocat, il fut le premier orateur classique du barreau. Penseur politique, il formula à l'encontre de tous les partis le dogme de la souveraineté nationale, il trouva une solution du problème religieux qui était à la base de l'opposition anti-constitutionnelle en France, il esqua la

WALDECK-ROUSSEAU

solution légale du grand conflit social entre patrons et salariés. Homme de gouvernement, il enseigna le parlementarisme aux députés et à la nation et créa la stabilité ministérielle au moment où, en 1899, le régime lui-même semblait compromis. Sa pensée, sa parole, ses actes et ses attitudes même ont enseigné aux hommes de son temps à vivre en hommes libres. Par là, il fut l'un des constructeurs de la France moderne, l'un des plus grands parmi ceux qui ont agi par la parole sur les assemblées.

Voilà Waldeck-Rousseau tel que je le vois et tel que je veux le montrer. Il y a huit ans qu'il est mort. La question politique et la question sociale ont évolué. Les groupements sociaux scindés il y a

WALDECK-ROUSSEAU

quatorze ans par l'affaire Dreyfus se sont reconstitués. Nous pouvons maintenant porter un jugement sur lui.

WALDECK-ROUSSEAU avait deux ans lorsque, dix mois après la révolution de février, le 20 décembre 48, à quatre heures de l'après-midi, le représentant du peuple Waldeck-Rousseau, son père, monta à la tribune et, dans le silence de l'assemblée, lut son rapport sur l'élection à la présidence de la République du prince Napoléon. Il maîtrisa son émotion de républicain vaincu et vanta l'exemple que le peuple français venait de donner à l'Europe en procédant dans le calme et la liberté à l'élection de son premier magistrat.

WALDECK-ROUSSEAU

René Valdec Rousseau, qui réunit son deuxième prénom à son nom en orthographiant Waldeck-Rousseau, était originaire de la Saintonge par son père, ancien officier des armées de la Révolution, et de la Bretagne par sa mère. Il épousa, en 1834, la fille d'un médecin de Jonzac dont il eut deux fils. L'aîné, encore vivant est juge de paix en Bretagne. Le cadet, René, futur président du conseil, est né à Nantes, le 2 décembre 1846.

Le père de Waldeck-Rousseau était le premier avocat de Nantes et de Bretagne. C'était un croyant, catholique et républicain. Lorsque pendant les quelques semaines qui suivirent la révolution de 48, la France entière fut républicaine, les membres du gouvernement passant leur temps à har-

SON ENFANCE

ranguer le peuple et le clergé bénissant les arbres de la liberté, il aurait pu dire, comme Tocqueville : “ Ne me demandez pas d’analyser le goût sublime de la liberté ; il faut l’éprouver. ” En ce temps là, il y avait de la poésie dans la vie publique. Le père de Waldeck-Rousseau était passionné pour les idées de fraternité universelle des premiers temps du Christianisme et des premiers temps de la Révolution. Il était révolutionnaire en ce qu’il croyait à la bonté de la nature humaine et aux bienfaits de la liberté. Il fut, à l’Assemblée nationale, un représentant enthousiaste et assidu. Il souffrit cruellement du conflit entre l’Assemblée et les ouvriers sans travail. Rien ne montre mieux la générosité et aussi la naïveté de son âme

WALDECK-ROUSSEAU

d'apôtre que l'idée de fonder une association dont les membres iraient à domicile chercher du travail pour les ouvriers. Lorsqu'il eut fait son rapport sur l'élection du prince Napoléon et qu'il sentit, lui aussi, le cœur brisé que "l'Empire était fait", il rentra à Nantes, résistant aux conseils de Jules Favre et de Grévy qui engageaient le grand avocat de province à s'inscrire au barreau de Paris. Il y retrouva sa femme et ses jeunes fils dans la grande maison triste qui existe encore rue Dugommier avec, au fond de la cour, le petit arbre étique et la rampe de fer sur trois marches de pierre. C'est là que Waldeck-Rousseau grandit sous l'Empire.

C'était un foyer où la communion d'idées était complète. A côté du père,

SON ENFANCE

enthousiaste et exalté, prompt au découragement, se donnant tout entier dans ses plaidoiries et ses discours, la mère appartenait à un type de femme qui fait honneur à la race française. Elle avait subi l'influence janséniste de la Supérieure des Sœurs de l'infirmerie du lycée Louis-le-Grand de Paris, dont son oncle était censeur. Elle était réservée, réfléchie, toujours maîtresse d'elle-même. Elle savait encourager et consoler son mari ; son autorité rayonnait dans la maison, bien qu'elle eût trop de délicatesse d'âme pour l'imposer. A aucun moment elle ne détourna son mari de ce qu'ils considéraient tous deux comme le devoir civique, pour lui rappeler l'intérêt des siens.

Lui qui était le premier avocat de

WALDECK-ROUSSEAU

l'Ouest, compromet sa carrière à plusieurs reprises par ses interventions politiques. Incapable d'économiser, prêtant à ses clients malheureux, il devait mourir en laissant sa famille presque dans la gêne. Pendant qu'il était à Paris, où il exposait sa vie en montant sur les barricades, ceint de son écharpe de représentant du peuple, elle lui écrivait : " Mon ami, tu me connais, si mon cœur souffre, mon courage ne défail-
lira pas, sois en sûr. " Et quelques jours après : " Aie donc le courage de me dire *tout* ce que tu as fait pendant ces quatre journées ". Et son mari parlant de démissionner quelques mois plus tard, parce que la gêne l'avait obligée à fermer sa maison de Nantes pour aller avec ses enfants vivre à la campagne, elle se fit

SON ENFANCE

pour une fois, impérative, pour lui dire :
“ Tu es utile où tu es, restes y. Je ne comprends même pas la possibilité de prendre un autre parti ; aussi je ne discuterai pas sur ce point ”.

Tels furent les parents de Waldeck-Rousseau.

Une affinité d'âme exceptionnelle, développée par les soins qu'exigeait sa santé délicate, créèrent entre la mère et le fils cadet une intimité qui fut une des grandes douceurs de la vie de Waldeck-Rousseau. A cinq ans, il perdit l'œil gauche, qui resta paralysé ; l'œil droit était menacé et il fut l'enfant maladif, exceptionnel, celui qui n'est pas comme les autres, que la souffrance affine. Il garda toute sa vie, une vive impression des

WALDECK-ROUSSEAU

longues heures d'attente qu'il passa, petit enfant souffreteux, accompagné de sa mère, dans l'antichambre du grand oculiste du temps. La lecture lui étant interdite, c'est sa mère qui lui lisait ses leçons et écrivait sous sa dictée ses devoirs. Waldeck-Rousseau, allongé sur un divan, les yeux fermés, se livrait à un effort de réflexion et de mémoire exceptionnel pour son âge, dont il garda l'habitude. Il prit aussi le goût de l'isolement et l'intimité qui se créa entre la mère et le fils devint si parfaite qu'il leur arrivait souvent de passer de longues heures dans la même chambre. Ils se comprenaient sans un mot. " Le paradis est aux pieds des mères ", dit le Koran.

Il fit ses études à l'Externat des Enfants

SA JEUNESSE

Nantais où il se montrait consciencieux dans la crainte d'une réprimande qui l'eût plus vivement atteint qu'un autre.

A la fin de l'année, l'élève Waldeck-Rousseau, dix fois nommé, montait sur l'estrade pour se faire couronner par M^{gr} l'Evêque.

Il était violent comme tous les êtres sensibles mais sa mère lui ayant dit un jour : “ Si tu t'empportes ainsi, tu ne seras jamais un homme ”, il s'appliqua à atteindre cette parfaite maîtrise de lui-même qui devint un des traits de son caractère. Les seuls hommes calmes sont des nerveux qui se dominent.

Au mois d'octobre 1864, il partit pour Poitiers où il fit ses deux premières années d'études de Droit. Les lettres qu'il écrivait

WALDECK-ROUSSEAU

à sa mère nous montrent un jeune homme timide parce que gauche, et mélancolique parce que timide. Il est naturel à la jeunesse de s'épanouir ; les natures qui, comme la sienne, se contractent au premier contact de la vie, portent plus tard des fruits plus beaux.

Avant d'aller au bal, le jeune Waldeck-Rousseau a " le trac " qu'il aura plus tard avant de plaider. Nous lisons dans ses lettres : " Ma bonne mère,... je songe que demain soir à pareille heure, ton pauvre fils sera à un moment bien critique de son existence; je vais au bal... c'est tout dire!... Ce sera un premier acte de courage, signal de bien d'autres...j'irai, car je suis inflexible, je sens que cela est nécessaire pour acquérir de l'aplomb non seulement dans le monde,

SA JEUNESSE

mais encore au barreau. Si pour prendre de l'assurance dans la parole, il fallait me couper deux doigts, je crois que je n'hésiterais guère..." Plus tard : " Je vais là sans émotion avec mon air ennuyé qui me fait taxer de mélancolie, alors que le dégoût de beaucoup de choses y est pour tout... Jadis, je n'étais mécontent que de mes talents et de mes œuvres, aujourd'hui je suis mécontent de moi. "

Waldeck-Rousseau nous apparaît dans ses lettres, comme un jeune homme timide, appliqué, bien pensant, si vous remplacez l'idéal religieux qui paraît lui avoir toujours fait défaut par l'idéal politique dont il entendait parler avec ferveur sous la lampe de famille, dans la maison de la rue Dugommier.

WALDECK-ROUSSEAU

A Poitiers, puis à Paris, où il vient faire sa troisième année d'études de Droit, il fait des vers d'abord et des romans feuilletons, puis des études sur les questions politiques qui passionnent les esprits. Mais tous ces écrits restent dans son tiroir. Il suit les grandes audiences du Palais, où il entend Allou, Marie, Jules Favre. Il rentre chez lui désespérant d'avoir jamais cette éloquence là. La première qualité de l'orateur, c'est l'audace. Il faut entreprendre sur son auditeur, s'imposer à lui. Waldeck-Rousseau se sentait timide. Mais il avait la volonté. Le conflit de sa volonté et de sa timidité devait déterminer la nature de son talent en le dirigeant vers un classicisme raisonnable, harmonieux et froid, mêlé d'un humour

SA JEUNESSE

flegmatique, fruit de son extrême sensibilité.

A 23 ans, Waldeck-Rousseau qui devait gouverner la France, n'a pas l'ambition de conquérir Paris. Il écrit à sa mère : " Je ne me sens de vocation pour quoi que ce soit. " Sa mère lui répond par cette lettre où elle montre pour la liberté de son fils le respect que l'on pouvait attendre de sa qualité d'âme : " Nantes, 7 décembre 1869... Mon bien cher fils,... Nous aurions été heureux de n'avoir à donner que notre bénédiction à tes résolutions ; mais, puisque tu ne veux accorder à tes inspirations que le droit de seconder les nôtres, nous t'apportons nos conseils avec autant de défiance que d'amour, ce qui n'est pas peu dire, et à la condition que tu conserveras toute ta

WALDECK-ROUSSEAU

liberté d'action... Nous ne voyons pas de profession qui aille mieux à tes dispositions que celle d'avocat ; tu en possèdes toutes les qualités essentielles, tu le sens comme nous ; mais une défiance naturelle, une timidité excessive, une sorte de pudeur de l'intelligence qui se sent mieux qu'elle ne s'explique, te semblaient des obstacles presque invincibles ; l'expérience seule te prouvera que ces craintes sont exagérées ; la question est de te placer dans les meilleures conditions pour faire cette expérience et pour cela, la pensée de ton père est que tu commences ton stage à Paris, que tu y suives les conférences, que tu y débutes, en un mot que tu te connaisses avant de te faire connaître, puis, pendant ce temps là, nous verrons avec toi d'abord, avec nos

SA JEUNESSE

amis ensuite, quelle est la ville qui t'offrira le plus de chances de succès... Adieu mon fils chéri, nous t'embrassons comme nous t'aimons... Ta bonne mère... E. W. ”

Dès lors le parti de Waldeck-Rousseau est pris. Il s'est fait inscrire comme stagiaire au barreau de Paris, il suit les conférences et s'applique à se former à son métier d'avocat. Il écrit sans cesse pour se familiariser avec les mots, il prend des notes sur les discours de Thiers, il va à la Chambre, d'où il sort “ désespéré ”, il va à la Comédie Française, d'où il sort “ ravi ” et déclarant “ qu'une belle langue bien débitée est la plus jolie musique qui existe ”, il va à Sainte Clotilde pour entendre un moine impétueux prêcher le Carême. Partout il regarde et il réfléchit. Il suit passionné-

WALDECK-ROUSSEAU

ment le mouvement politique ; il écrit un discours jamais publié, intitulé : “ Ce qui tue les Républiques ”, dans lequel il dit : “ Oui, il y eut des hommes de 48, et la grandeur de leur rôle fut dans un respect inébranlable du droit. ” Mais lorsqu’il va dans une réunion d’étudiants destinée à protester contre l’augmentation des loyers qui précéda l’Exposition Universelle de 1867, il est écœuré par leurs violences et leurs enfantillages et il écrit que ce sont : “ des écoliers et non des jeunes gens. ” Il assiste aux manifestations dans la rue en faveur de l’Empire libéral ou contre lui, mais il n’est pas indigné par les brutalités de la répression. Il éprouve un dégoût profond pour l’ignorance et l’égoïsme des agitateurs politiques et une répugnance instinctive

SA JEUNESSE

pour la vulgarité des foules. Il écrit à sa mère : “ Je comprends Mirabeau à la tribune. Sur une borne et au milieu de gens qui sentent mauvais, adieu l’inspiration, je n’ai plus qu’une idée, aller respirer librement plus loin... Les transports de la foule, les désirs, les vues, les efforts de ce que j’ai l’orgueil d’appeler le vulgaire me sont totalement étrangers. Rien de tout cela ne me touche, parce que pour moi, rien de tout cela n’est véritablement intelligent et qu’il n’en peut rien sortir d’efficace. ” Il parle plus loin de “ ces maladies terribles que sont les révolutions et qu’on prend pour des remèdes. ”

Il écrit aussi : “ Les mouvements populaires de la rue me laissent froid. Je suis d’une tranquillité et d’un flegme qui me

WALDECK-ROUSSEAU

désespèrent ; je me demande si je suis de marbre pour être si peu ému des malheurs du *pauvre peuple*...” Il écrit un autre jour à sa mère : “Je ne suis pas né peuple.” A ce moment, les idées politiques de Waldeck-Rousseau sont fixées et nous trouvons dans sa formation l'influence du milieu et le facteur de sa personnalité propre. Les idées de son père furent les siennes. Le triomphe de la République était pour lui une cause de famille. Ce républicain à la deuxième génération fut un homme de 48, moins l'enthousiasme. Nous le voyons arriver à une sorte de protestantisme politique dans lequel il y a une foi profonde et une désillusion faite des désillusions de son père. Il est, comme ce dernier, profondément dévoué à la cause des

SA JEUNESSE

ouvriers et du rapprochement des classes.

Aux élections de 1868, on avait proposé à son père une candidature à Nantes contre le candidat officiel. L'ancien représentant du peuple, âgé et à qui ses générosités n'avaient pas permis d'économiser, refusait en songeant à l'avenir de son fils cadet, encore sans situation. Waldeck-Rousseau impérieux lui aussi, dans cette circonstance, écrivit à sa mère : “ *Il faut*, entends-tu, qu'il m'oublie dans cette délibération intérieure, qui est bien grave... Il faut, avant tout, que Papa songe à lui, ne fut-ce qu'une fois, en passant et qu'il choisisse ce qui convient le mieux à sa conscience comme à sa santé et à ses goûts. ” Son père maintint son refus.

Il fallait pourtant que Waldeck-Rous-

WALDECK-ROUSSEAU

seau prît un état. Son frère aîné était inscrit au barreau de Nantes avec son père. Le 2 mars 1870, Waldeck-Rousseau se fit inscrire comme stagiaire au tribunal de Saint-Nazaire, où il n'y avait pas encore les cinq avocats nécessaires pour former un barreau.

La vie active de Waldeck-Rousseau commence. Elle se divise ainsi :

Dix ans avocat à Saint-Nazaire puis à Rennes, de 23 à 33 ans ;

Dix ans député de Rennes, dont 2 mois, puis 2 ans ministre, de 32 à 42 ans ;

Dix ans sénateur, de 48 à 58 ans, dont 3 ans président du conseil.

Puis, une apparition tragique au Sénat, lorsqu'atteint à mort, il vint défendre sa loi sur les associations et tracer un peu

WALDECK-ROUSSEAU

plus loin la ligne droite de sa pensée politique.

Dans sa 58^e année, en pleine force de pensée, la mort.

A SAINT-NAZAIRE, ville terne et active comme une ville industrielle anglaise, le jeune avocat de 23 ans occupait un appartement au 3^e étage d'une maison de la place des Bassins.

De la fenêtre de son cabinet, il voyait l'estuaire de la Loire et les bateaux remontant le fleuve vers Nantes.

Il plaida sa première affaire à côté de son père. Sa mère lui écrivit : "Ton père a été très heureux de ton début, il espérait beaucoup moins... C'est certainement un succès." Ses lettres nous montrent les

WALDECK-ROUSSEAU

inquiétudes et les scrupules du jeune avocat qui débute. Sa seconde plaidoirie affirme son talent mais il n'est satisfait que par les éloges qu'il peut se décerner à lui-même. Il écrit : “ Je suis doublement furieux contre moi 1^o Je n'ai pas suivi mon plan ; je m'étais juré de le faire et j'ai manqué à mon serment ; 2^o Ce matin V. est venu pour me payer et je me suis trouvé plus embêté que pour plaider. Je lui ai demandé 60 francs d'une voix tellement inintelligible qu'il a entendu 30 et que lorsqu'il me les a eu donnés je n'ai pas eu le courage de lui faire remarquer son erreur. C'est ce que je me pardonne le moins parce que c'est une faiblesse... ” Pendant cette plaidoirie “ il s'est emballé ” et il avoue à ses parents qu'il a mouillé son linge jusqu'au

A SAINT-NAZAIRE

dernier fil “ mais — et c’est la seule chose dont je sois fier — il n’en paraissait rien à ma figure. ” Quelques mois plus tard, sa mère lui écrivait : “ Trouves-tu que le jeune homme qui craignait tant de ne pas être à la hauteur de sa position s’en tire avec honneur ? Moi, je le crois. ”

Au mois de Juillet, la guerre éclate. Lorsque, après le 4 septembre, Gambetta tenta de soulever la France dans un mouvement national et que tous les hommes valides furent appelés, Waldeck-Rousseau n’invoqua pas son cas d’exemption et partit avec la légion de Saint-Nazaire qui resta immobilisée au camp de la Seilleraie, près de Nantes, jusqu’à la paix. Nommé capitaine adjudant-major, Waldeck-Rousseau inventa une nouvelle comptabilité militaire

WALDECK-ROUSSEAU

qui provoqua l'admiration de l'Intendance de Nantes. Des ennemis politiques ayant prétendu que son père, maire de Nantes, avait fait exempter ses fils de leur devoir militaire, celui-ci publia une lettre où se montre la noblesse de son âme, incapable d'une rancune. Il terminait par ces mots : " Si ceux qui m'ont écrit, ont voulu me causer une douleur, qu'ils soient satisfaits. Ils ont largement réussi. "

Le jeune avocat participa à l'organisation du parti républicain à Saint-Nazaire, tout en constatant souvent, non sans amertume, la vérité de la phrase qu'il écrivait deux ans plus tôt : " La République, pour les uns, c'est un bureau de tabac, pour les autres un ministère. " Il envoie au Comité de Saint-Nazaire une lettre que l'on croi-

A SAINT-NAZAIRE

rait écrite par le représentant du peuple de 48, dans laquelle il réclame l'union des républicains sans distinction de classe : “ Je n'admets pas, je ne puis voir sans douleur cette division des républicains lettrés et des républicains ouvriers. Je ne reconnais aucune aristocratie, pas plus celle de l'opinion que celle de la naissance et je crois que la plaie la plus vive de notre parti est cette défiance soigneusement entretenue par l'Empire entre les classes bourgeoises et les classes ouvrières... J'ai tout autant d'horreur pour la défiance du paletot que pour celle de la blouse. ”

Au mois de juin 1872, Waldeck-Rousseau alla plaider une affaire devant la cour de Rennes.

A l'appel de la cause, son père qui

WALDECK-ROUSSEAU

l'assistait, se leva et présenta son fils en rappelant sa longue carrière et en ajoutant que “ voyant le jour baisser il avait voulu achever sa tâche en amenant lui-même au pied de la Cour le jeune avocat timide, dans le cœur duquel il avait déposé et cultivé les mêmes sentiments d'amour et de respect et sur lequel il priait la Cour de reporter désormais la bienveillance dont elle l'avait lui-même hororé. ” Lorsque Waldeck-Rousseau acheva de plaider avec une maîtrise de lui-même et une élégance qui rappelaient l'éloquence de son père, toutes les mains se tendirent vers lui. L'avoué Méaulle disait de lui : “ Il a la figure, la voix, le geste et même l'écriture de son père. ” Un an après, le 13 juin 1873, il se faisait inscrire au barreau de Rennes.

A RENNES

Pendant six ans, jusqu'au mois d'avril 1879, où il fut élu député, il plaida presque tous les jours. L'élégance sobre de sa parole et sa courtoisie modérée par son flegme se sentaient à l'aise sous les caissons or et bleu des plafonds de l'ancien Parlement de Bretagne. Il eut un jour pour adversaire, dans une affaire de séparation de corps, l'illustre Allou du barreau de Paris, qui représentait avec éclat l'ancienne école d'éloquence. A la sortie de l'audience, Allou montra Waldeck-Rousseau à ses confrères en leur disant avec sa courtoisie un peu grandiloquente: "Saluez, Messieurs, voici notre maître à tous. "

Il semble pourtant qu'au barreau de Rennes, il n'ait jamais été tout à fait de la maison. Ses idées républicaines, la froideur

WALDECK-ROUSSEAU

de son abord, la fréquentation des hommes politiques de son parti, une certaine négligence des détails d'une courtoisie démonstrative, le fait même de ne pas porter de toque, éloignaient de lui le monde conservateur du Palais. Seul, l'avoué Méaulle lui fut attaché dès le premier jour. Quand le succès se fut affirmé, il écrivit à sa mère : " Il faut que tu saches que personne n'a été plus discuté ici à la Cour que moi ; que pendant plus d'une année, on m'a dénié le talent... Je me suis imposé à force d'exactitude et d'efforts. " Son père lui écrivait : " Chaque fois que ton nom m'est envoyé avec les éloges qui l'accompagnent je sens la vie se ranimer en moi comme si mes jours n'étaient pas comptés. "

A RENNES

Il vivait très isolé dans un petit appartement du quai de l'Université avec un gros chien et une vieille bonne. Le dimanche, juché sur son tilbury, il conduisait un cheval rétif, ou se livrait sur les bords de la Vilaine au jeu cruel et précis de la pêche à la ligne. Il se laissait aller à la mélancolie où se détendent les sensibilités trop fines en regardant des nuages à la dérive dans le ciel ou un arbrisseau s'égoutter après une pluie d'orage. Il écoutait avec émotion les bruits du silence. Le soir, au scandale de ses confrères, il retrouvait ses amis politiques au café de la Comédie, puis rentrait étudier ses dossiers dans la lumière jaune d'une lampe à huile, tard dans la nuit. A cette époque de sa vie, son rêve était d'enseigner le droit.

WALDECK-ROUSSEAU



Depuis qu'en 1877, le Maréchal illustra la date du 16 mai, Waldeck-Rousseau ne cessa de combattre dans les journaux de son parti et de faire des conférences publiques où l'autorité de sa parole lui donnait chaque fois des partisans nouveaux. Les républicains de Bretagne ne tardèrent pas à considérer le jeune avocat comme leur chef et lui offrirent la candidature à Rennes pour les élections législatives du 6 avril 1879. Il s'agissait pour lui de prendre une décision qui, en lui faisant perdre sa situation acquise à Rennes, allait décider de son avenir. L'impassible, le glacial Waldeck-Rousseau prend sa plume et écrit :
" Ma bonne mère... Le jour où tu me

A RENNES

diras que tu désires que je ne quitte pas la vie judiciaire pour la vie politique, il ne m'en faudra pas plus, mon parti sera pris et rien ne m'en fera dévier. Note d'abord deux choses : la première, c'est que le changement en question m'inquiète, me trouble, comme tout changement ; la seconde, c'est qu'en dehors du jugement que tu porteras, je ferai d'abord comme j'ai déjà fait, tout mon possible pour éviter d'en venir là." Il lui expose ensuite la situation du parti républicain en Bretagne et les demandes pressantes qui lui sont faites. Il ajoute : " Je voudrais que Papa connût bien tout cela. Quand, en 1848, il a accepté la députation, il faisait un bien grand sacrifice qui l'a contraint plus tard de nous sacrifier sa santé, ses goûts. Ce

WALDECK-ROUSSEAU

n'est pas le seul sacrifice de ce genre qu'il a fait, mais il en est sorti plus grand que de tout autre et il ne faut pas s'y tromper, c'est en grande partie à la manière dont il a accepté et rempli ses devoirs que nous devons ce nom que je n'échangerais pas pour le plus riche patrimoine et qui m'a ouvert les portes du travail, de l'estime, du succès... Je ferai ce que tu auras jugé le meilleur avec les inspirations d'en haut et avec les tiennes... Je t'écris sur mes genoux, et près du feu ; que ne suis-je sur les tiens... Je t'embrasse, W. R. ”

C'est la mère de Waldeck-Rousseau qui donna un futur président du Conseil à la France, en lui conseillant de faire ce qu'il croyait être son devoir. Le 6 avril 1879,

WALDECK-ROUSSEAU

Waldeck-Rousseau fut élu député de Rennes par 8.700 voix sur 9.500 votants. Il avait 32 ans. Une phase nouvelle de sa vie est ouverte.

LE type social de l'avocat de province qui revient député à Paris qu'il avait quitté étudiant, puis s'y pousse au Parlement et au barreau, nous est connu. Waldeck-Rousseau entrait à la Chambre, ce grand laboratoire politique du pays, pénétré des paroles qu'il adressait à ses électeurs avant le scrutin: " L'électeur combat pour ses idées; le député, dans la mesure de son vote, les impose en faisant la loi du pays tout entier. Je ne crois pas qu'il soit un honnête homme qui ne se sente profondément ému devant cette responsabilité ".

WALDECK-ROUSSEAU

Après le triomphe récent mais précaire de la République, Gambetta se trouvait aux prises avec les conservateurs qui voulaient une revanche et avec les radicaux qui voulaient le remplacer. Waldeck-Rousseau fut gambettiste. Partisan de la liberté, il vota la liberté de réunion et la liberté de la presse.

L'attitude non loyaliste de la magistrature à l'égard des institutions républicaines nouvelles avait ouvert la question de la réforme judiciaire. Les magistrats avaient donné aux préfets de l'Ordre moral un concours de partisans ; ils avaient criblé en quelques mois les adversaires politiques du gouvernement de plus d'un million de francs d'amendes et de quelques centaines d'années de prison. C'est ce que Waldeck-

DÉPUTÉ

Rousseau appela “ la jurisprudence des suspects ”. Ces magistrats avaient été nommés par Louis-Philippe et Napoléon III. Les partisans de la réforme tenaient le langage suivant : Un magistrat doit être inamovible en ce sens que, dans l'exercice de ses fonctions, il doit être indépendant du gouvernement ; mais la magistrature est un des pouvoirs publics, elle émane de la souveraineté nationale. Il est inadmissible qu'elle soit animée d'un esprit condamné par le suffrage universel. Il y a donc lieu de suspendre provisoirement l'inamovibilité des magistrats pour révoquer ceux qui se montrent hostiles aux institutions républicaines. Le mieux que l'on puisse dire de cette thèse qui avait d'ailleurs été celle des gouvernements précédents, c'est que

WALDECK-ROUSSEAU

les magistrats avaient démerité de l'inamovibilité.

Toujours silencieux à son banc, Waldeck-Rousseau, rapporteur du projet de loi, monta pour la première fois à la tribune de la Chambre, le 13 novembre 1880. Immobile, les mains posées sur le marbre de la tribune, il prononça un discours qui étonna et maîtrisa ses auditeurs. Il allait avoir 34 ans. Il était arrivé déjà à la perfection de sa forme oratoire. On sait le prestige de la syntaxe sur les assemblées politiques : Waldeck-Rousseau parlait une langue impeccable. Tous ses discours politiques seront construits comme l'était celui-là. Au début, d'un seul trait, une caricature des idées de son adversaire qui parfois ne se reconnaîtra pas dans cet appa-

ORATEUR POLITIQUE

reil ridicule et protestera ; mais le ton de Waldeck-Rousseau est si mesuré, il montre un étonnement si ingénu, protestant qu'il traduit le discours de son adversaire tel qu'il l'a compris, que les auditeurs sont pour lui et l'adversaire reste atteint. Après avoir miné ainsi la thèse adverse, il défend la sienne. C'est alors qu'il énonce les principes qui régissent son sujet et les lois qui gouvernent les gouvernements. Il descend par les grandes avenues de la pensée vers la solution qu'il propose ; ses auditeurs sont surpris et charmés d'avoir éprouvé le plaisir exceptionnel de penser, tant il est vrai " qu'on se lasse de tout sauf de comprendre. " Ils se trouvent avoir été pendant quelques minutes, supérieurs à eux-mêmes. Ils ont eu un plaisir de l'esprit et ils ont

WALDECK-ROUSSEAU

éprouvé ce charme particulier de la musique des phrases associée à l'idée. Après l'ironie et la sérénité, l'action. Quand Waldeck-Rousseau s'est assuré d'une prise sur l'auditeur, il l'indigne en lui dépeignant les conséquences de la thèse adverse. A ce moment précis, quand l'auditeur a une vitesse acquise, Waldeck-Rousseau l'arrête et formule une proposition qui paraît dictée par la raison pure. Au moment où la majorité attend ces mots " cette méthode est détestable " il dit : " Eh bien ! Messieurs, je crois que l'expérience conseille d'user d'une autre méthode. " L'auditeur, dominé par cette maîtrise de soi-même, le suit où il veut.

Pendant qu'il prononçait son discours, Gambetta penché sur son bureau présiden-

ORATEUR POLITIQUE

tiel manifestait par son attitude l'admiration qu'il éprouvait. Waldeck-Rousseau était un orateur nouveau. La forme d'éloquence qui a le plus d'action sur les auditeurs est sans doute celle qui exprime l'émotion d'une assemblée à un moment tragique de l'histoire. Mirabeau libre, héroïque, insolent, verveux écrase ses adversaires et exalte l'âme indécise encore du Tiers-Etat. Gambetta exprime en formules vibrantes une synthèse des volontés et des espoirs du peuple vaincu. Tous deux sont portés par les événements qu'ils dominent comme un nageur puissant par les vagues d'une mer démontée. L'éloquence de Waldeck-Rousseau venait à son heure. Il ne s'agissait plus d'émouvoir et d'entraîner, mais de canaliser et de tempérer

WALDECK-ROUSSEAU

ces ardeurs en enseignant la discipline de la discussion. La parole de Gambetta donne l'impression de l'insécurité et du tumulte. C'est " la Marseillaise " de Rude qui passe. Waldeck-Rousseau a la sérénité d'un marin grec. Le milieu agit sur nous par action et par réaction. Il semble que l'immobilité de son attitude et le flegme de son humour aient été exagérés par le spectacle des agitations qu'il avait sous les yeux. " Il raconte ce qu'ont été les magistrats du Seize-Mai comme s'il s'agissait des juges de la dix-huitième dynastie d'Egypte " dit M. Joseph Reinach de son premier discours. Ses auditeurs lui étaient reconnaissants de la modération de sa forme, de sa courtoisie envers la personne de son contradicteur et du calme de son

ORATEUR POLITIQUE

attitude et de sa voix parce qu'ils sentaient que ce sont les conditions vitales de toute discussion dans une assemblée. Waldeck-Rousseau sait mettre fin aux interruptions par des phrases comme celle-ci : “ Il m'est tout à fait impossible d'avoir la prétention d'être compris, si chacune de mes phrases est coupée et arrêtée juste au moment où la promptitude de certaines intelligences leur donne l'illusion d'en avoir saisi le sens...” Rien n'est plus propre à apaiser un débat que l'humour hautain et un peu pince-sans-rire de Waldeck-Rousseau. Il parle un jour au Sénat d'une proposition faite à l'union des Chambres syndicales “ par un sieur Jovidoux ”. — “ Qu'est-ce que Jovidoux ? ” interrompt un sénateur. “ M. le ministre — je ne connais pas

WALDECK-ROUSSEAU

M. Jovidoux (*hilarité*)... ” En 1896, il dit que les radicaux semblent croire que, si le pouvoir leur échappe, “ c’en est fait du salut de la République”. Il réprime les rires en disant : “ Il y a dans ce propos quelque exagération. ”

M. Barrès, qui l’a jugé sans parti-pris d’admiration, dit de lui : “ Ceux qui n’aiment pas l’éloquence goûtent sa façon de parler. Il est supérieur à Jules Favre, Gambetta et Jaurès, en ce que, les choses médiocres, il les dit à mi-voix. ” M. Barrès ajoute que Waldeck-Rousseau abuse des périphrases. C’est vrai. On ne parle pas la langue d’Anatole France ; on arrive à l’écrire quand on a sa patience et son génie. Un orateur appelé à monter à la tribune à l’improviste, a besoin d’avoir à

ORATEUR POLITIQUE

sa disposition un certain nombre de moules dans lesquels il coule sa pensée. L'abondance de Waldeck-Rousseau était nourrie de ces formules abstraites qui sont les élégances toutes faites du langage. Il dit de Spuller : "Jamais esprit ne fut plus libre et ne dut aux seules inspirations de la raison, une vision plus claire du devoir." Il dit d'un contradicteur : " Il allait même plus loin et cédait aux sollicitations impérieuses d'un syllogisme qui a dû, je pense, se formuler dans son esprit en ces termes..." Après l'élégance anonyme de ces formules venait un trait qui était de lui. En 1885, il écrira à sa mère au sujet d'un discours qu'il venait de faire à Amiens : " On a applaudi vigoureusement des banalités et laissé passer sans les saisir des allusions

WALDECK-ROUSSEAU

discrètes qui sont le fonds de ma manière.”

Une seule fois, il a sacrifié à son public et il est tombé dans le pathos. Ce fut à Saint-Mandé, le 8 juillet 1896: “ L’inégalité est un fait de nature et de civilisation, l’humanité l’a trouvée dans son berceau ; elle accompagne l’homme, collée à ses flancs et jusque dans la mort tantôt cruelle et tantôt clément, tantôt glorieuse et tantôt obscure, elle met son sceau impitoyable sur sa destinée.” Le sténographe ajoute : *Vifs applaudissements et mouvement prolongé*. N’est-ce pas démoralisant pour un orateur ? Une seule fois aussi, le 6 octobre 1879, le jeune député exprima dans un comice agricole, les idées de M. Homais, mais admirez dans quelle langue : “ A une monarchie il faut, pour masquer le scan-

ORATEUR POLITIQUE

dale de certains trônes, de belliqueuses aventures, les nuages de poudre qui s'élèvent des champs de bataille, le faste onéreux, le cortège des hauts dignitaires de tous ordres, toutes ces choses qui troublent le regard, faussent et grandissent les images et transforment en roi-soleil tel homme auquel les maires de nos communes refuseraient aujourd'hui, avec indignation, un certificat de bonnes mœurs." N'y a-t-il pas dans ce pastiche la majesté d'un tableau de bataille du XVII^e?

Waldeck-Rousseau n'écrivait jamais son discours ; il écrivait à propos de son discours et c'est au cours de ce travail que se cristallisaient les phrases décisives. En préparant celui qu'il prononça au Sénat, à la fin de la vie politique, contre le rejet

WALDECK-ROUSSEAU

en bloc et sans examen individuel, des demandes d'autorisation faites par les congrégations religieuses, il écrit au sujet " des condamnations nécessaires " : " Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'elles ont été prononcées sans défense et sans débats ". Puis il biffe et il écrit : " Il faut qu'elles soient motivées et non délibérées dans le huis clos d'une commission ". Voilà la phrase qui sera prononcée au Sénat. Président du Conseil, il consentit un jour, à la demande de la presse, à écrire un discours avant de le prononcer. C'était à Toulouse, en 1900. Il fut tellement gêné par le souci du texte écrit qu'il oublia la phrase capitale, celle des "deux jeunesses" qui devait, le lendemain, émouvoir le pays.

Il avait devant lui à la tribune sur de

DÉPUTÉ

grandes feuilles de papier des notes, admirables d'ordonnance où les mots essentiels tenant lieu de titres étaient soulignés au crayon noir, au crayon bleu, au crayon rouge, d'après leur importance. Des passages écrits se trouvaient à l'intérieur de ces feuilles.

Lorsque le 13 novembre 1880, après avoir prononcé son discours sur la réforme de la magistrature, il remonta vers son banc, Waldeck-Rousseau entendit dire par ses collègues : “ C'est le garde des sceaux de demain. ” Il étonna ses adversaires et ses amis par la réserve avec laquelle il accueillit ses succès. Il continua à traverser rapidement les couloirs et à se montrer cérémonieux et distant. Il semble qu'il n'ait jamais eu la curiosité de connaître les

WALDECK-ROUSSEAU

hommes et il lui en coûta souvent d'avoir été moins connaisseur en hommes qu'en idées. Malgré des mots comme celui-ci : " Il ne faut pas garder les lettres pour ne pas avoir la tentation de s'en servir ", il se montrait accueillant et presque faible pour ceux qui ne s'étaient pas laissés rebuter par son abord glacial. Il se félicitait de cette froideur de son aspect comme d'un moyen de défense contre les importuns. On lui montre un jour un article de journal qui le félicite de son intégrité: " Je n'y ai aucun mérite. On ne m'a jamais rien offert ".

WALDECK-ROUSSEAU fut réélu par 8.000 voix sur 13.000 votants, le 21 août 1881. Dans son programme figurait le droit de former des associations professionnelles. Le 9 novembre 1881, Jules Ferry qui poursuivait avec tenacité la création de la nouvelle France d'Afrique, ayant été renversé à propos de l'expédition tunisienne, après un discours de M. Clémenceau, Gambetta forma " le grand ministère ". Waldeck-Rousseau " crut qu'il rêvait ", lorsque Gambetta lui offrit le ministère de l'intérieur. Pendant plusieurs

MINISTÈRE

jours son refus tint la formation du ministère en suspens. Le 14 novembre, il accepta et il écrivit à ses parents : “ Je suis convaincu d’avoir fait ce que je devais faire. ” Il allait avoir 35 ans. Dix jours après être entré au ministère, Waldeck-Rousseau fit un coup d’Etat. La règle constitutionnelle de la séparation du pouvoir qui est écrite dans la déclaration des droits de l’homme, veut que le pouvoir législatif, — c’est-à-dire les députés et les sénateurs, — soit sans influence sur le pouvoir exécutif, — c’est-à-dire les ministres, — qui doit pouvoir disposer des places dans le seul intérêt public. Mais le député cessa de voter en tenant compte du seul intérêt national et exigea du ministre des places et des faveurs en échange de

GAMBETTA

son vote. Il devint le chef de son arrondissement. N'étant pas responsable de l'administration, il ne tint aucun compte de l'intérêt général et n'intervint que pour favoriser ses amis. Le mal était d'autant plus grand que la France étant, depuis Napoléon, un pays centralisé, cantonniers, facteurs, officiers et magistrats dépendent des ministres sur lesquels le député pèse à Paris par ses votes. Un pays sans liberté régionale, sans administration locale indépendante, se trouve dans les pires conditions pour le fonctionnement du régime parlementaire.

Dès son entrée dans la vie publique, Waldeck-Rousseau avait préconisé un premier remède à ce mal. Il avait défendu le scrutin de liste qui devait avoir pour effet,

MINISTÈRE

disait-il, de “ soustraire l'élu à l'intimité trop pressante de l'électeur ” et par là les ministres à la pression de l'élu. Il dira le 14 juillet 1881 : “ J'aimerais mieux que l'électeur connût moins son député et connût mieux ses principes. L'avenir dira, Messieurs, si nous nous étions trompés. ” Cet avenir, n'est-ce pas aujourd'hui ?

Dix jours après son arrivée au pouvoir, il envoya aux préfets une circulaire dans laquelle il annonça son intention de gouverner : “ C'est un devoir, disait-il, que de rendre l'Administration forte, lorsque l'on a la ferme résolution de la mettre au service du pays. Il ne peut donc être admis que les sollicitations, les demandes d'emplois et d'avancement continuent d'arriver au ministre en passant par dessus

GAMBETTA

la tête de ses fonctionnaires... J'ai résolu de retourner sans réponse les requêtes de cette nature qui me seraient directement adressées et de n'accueillir aucune recommandation qui ne me serait pas transmise par votre intermédiaire ”.

Gambetta admira l'audace du jeune ministre, mais il connaissait mieux que lui le personnel parlementaire : “ Avec cela, dit-il, nous vivrons cinq ans ou nous vivrons trois mois”. Le “ grand ministère ” n'eut même pas ses cent jours. Ce fut une émeute parmi ceux que Gambetta appelait les “ sous vétérinaires ”. Waldeck-Rousseau fut traité de “ terroriste ”. La Chambre était effrayée aussi par les projets de réforme du ministère et en particulier par le projet Waldeck-Rousseau établissant la

MINISTÈRE

liberté d'association pour tous, y compris les syndicats professionnels.

Gambetta entendait faire une politique nationale. Il donna des commandements aux généraux habiles et des ambassades aux diplomates adroits sans souci de leurs opinions politiques. Le projet de loi du ministère et sa thèse gouvernementale soulevèrent contre son chef une Chambre dépourvue du sens de l'intérêt national. Gambetta voulut prendre un point d'appui sur l'opinion publique contre la Chambre. Miné à cette époque par les heurts de sa vie sentimentale, il écrit le 12 janvier 1882, en parlant de ses adversaires : " Ils passeront sous les Fourches caudines ou je les abandonnerai à leur irrémédiable impuissance... La fortune prononcera... "

GAMBETTA

Le 26 janvier 1882, la fortune prononce. Le ministère Gambetta est renversé ; la Chambre est laissée à son impuissance. M. Clémenceau avait dépeint l'esprit public du moment en écrivant : “ L'anglais va voir égorger le dompteur. ”

La chute de Gambetta, c'était la défaite de l'idéal républicain. Désormais, l'opinion publique est déconcertée, sans action sur le parlement. Cette crise du parlementarisme durera jusqu'au jour où un idéal nouveau s'imposera à l'opinion publique et à la majorité parlementaire, jusqu'au jour où Waldeck-Rousseau aura établi la stabilité ministérielle après la tempête de l'affaire Dreyfus, en 1899. Jusque là, le peuple français jouera le rôle de l'anglais légendaire. Et souvent, dans le cirque

WALDECK-ROUSSEAU

parlementaire, le tigre égorgera de timides dompteurs. C'est la période grise et terne qui est marquée par le désastre diplomatique sans précédent de l'affaire d'Égypte, les scandales de Panama et la médiocre aventure du boulangisme. Dans la désaffection générale pour un régime dépourvu d'idéal, se formaient les partis d'opposition qui devaient donner l'assaut à la République à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Après la chute du grand ministère, Waldeck-Rousseau écrivait : " Nous sommes tombés sur une question que nos successeurs ne sauraient résoudre : celle de savoir si le gouvernement doit faire de la politique électorale ou de la politique nationale ; nous n'avons pas hésité et je m'en applaudis ".

Le ministère qui succéda au ministère

DÉPUTÉ

Gambetta écrivit dans sa profession de foi :
“ Nous nous présentons à vous, confiants
dans votre bienveillance et pleins de défé-
rence pour votre autorité. ”

LE 3 décembre 1882, à minuit moins cinq, Gambetta s'éteignit doucement dans sa maison de Ville d'Avray. Ses ennemis éprouvèrent du remords et un peu de honte ; ses amis eurent de l'amertume au cœur en pensant à l'ingratitude dont il avait souffert. Tous sentirent un vide immense.

Dans la période qui suivit, le régime fut relevé pendant deux ans, par la poigne vigoureuse de Jules Ferry qui reprit l'œuvre patriotique que Gambetta avait tentée. Le ministre de l'intérieur fut Waldeck-Rous-

MINISTÈRE

seau. Il avait ^{8 2148} 36 ans. “ Le prince Orloff que j’ai croisé à ma porte m’a juré qu’il m’avait pris pour un jeune secrétaire ”, écrira-t-il à sa mère. Il avait hésité car sa situation grandissait au barreau de Paris et depuis la chute de Gambetta, il avait pour le personnel parlementaire autant de mépris que pouvaient en avoir les pires adversaires du régime. Le 21 février 1883, jour de la formation du Cabinet, il écrit: “ Ma bonne mère.... Je viens hélas! de passer le Rubicon. Après deux jours de bataille pour esquiver le fardeau, il a fallu me rendre... Hier, j’ai plaidé quatre heures. Je ne crois pas avoir jamais mieux parlé. Peu à peu, la première Chambre s’était remplie de tous les gros légumes du Palais. J’ai fait évènement ! C’est là, vois-tu, ce qui

FERRY

me console et ce qui fait ma force. Tout le monde sait ou va savoir que je suis de ceux qui perdent à être ministre... A toi, ma bonne maman, R. W. R. ”

Pendant deux ans, Waldeck-Rousseau défendit ses idées politiques contre le parti radical. Les Français ont plutôt l'esprit d'opposition que l'esprit d'indépendance. Un gouvernement qui gouverne, pour les radicaux, c'était l'oppression et celui d'entre eux qui devait montrer au pouvoir l'autoritarisme le plus personnel et parfois le plus fantasque s'écriait : “ Alors, c'est l'Empire ! ” Ces turbulences laissaient impassible le légiste républicain. Il opposait inlassablement à ses adversaires l'esprit et le texte de la loi. Le peuple, en France, est souverain, c'est-à-dire qu'il décide ce

MINISTÈRE

que doit être la loi. Mais, une fois sa volonté exprimée et la loi promulguée, il faut un gouvernement qui l'applique. Sinon, la volonté du peuple est impuissante ; c'est la paralysie du corps social. Ainsi, disait-il, lorsqu'un tribunal a rendu un jugement, la force publique le fait exécuter. La liberté, c'est de décider, ce n'est pas de violer les décisions prises. La République donne un autre fondement à l'autorité ; elle ne la supprime pas.

Partisan de la liberté, non seulement il ne s'effrayait pas des excès de la presse, inouïs à cette époque, pensant que rien ne peut sortir de mauvais de l'exercice d'un droit naturel mais encore il présenta au Sénat un projet accordant la liberté d'association, semblable à celui qu'il avait dressé

FERRY

sous le ministère Gambetta et à celui qu'il devait faire voter comme président du Conseil en 1901.

Partisan de la liberté, il fit voter la loi de 1884 qui étendit le pouvoir des communes et prescrivit la publicité des séances des Conseils municipaux. Il eut le courage de dire à la Droite du Sénat : " On ne fait pas assez de politique en France " et comme des exclamations s'élevaient de ce côté de l'assemblée, Waldeck-Rousseau répliqua : " Oui, Messieurs, j'entends par là qu'il n'y a qu'un trop petit nombre de citoyens qui s'occupe de la politique en France. J'entends par là que, si nous avons placé le suffrage universel à la base de nos institutions, il ne demeure pas d'une façon assez constante mêlé à l'étude, à l'examen

MINISTÈRE

des questions qui le concernent. ” Il voulait qu’il y eut sur toutes les questions d’intérêt général, une opinion publique. C’est ainsi que ce jeune maître impassible enseignait dans les Chambres le régime parlementaire à des écoliers turbulents.

Partisan de l’autorité, successeur des légistes de l’ancien droit, il défendait les prérogatives de l’Etat. La loi de 1884 sur les droits des communes, permettait aux préfets de se substituer aux maires. “C’est un attentat à la liberté !” disaient les radicaux qui depuis, ont utilisé cette disposition de la loi pour réprimer des insurrections qui ont soulevé des régions entières. Waldeck-Rousseau répondait : “La commune n’est pas comme une cellule murée ayant une vie et des intérêts

FERRY

absolument distincts de la vie et des intérêts de l'Etat." Il refusa aux radicaux la mairie centrale de Paris, comme susceptible d'être un pouvoir assez fort pour porter ombrage à la sécurité de l'Etat : " Ne vous y trompez pas, Waldeck est plus étatiste que Guesde ", disait Ranc.

Il semble tout au moins que comme Thiers, comme Gambetta, comme Challe-mel-Lacour, inspirés de la tradition jacobine et patriote, Waldeck-Rousseau ait été partisan de la centralisation que la Révolution avait voulue et que Napoléon avait réalisée. La décentralisation, ce peut être les querelles locales entravant la marche des services publics. C'est la municipalité de Marseille incapable d'assurer la police et l'hygiène dans le premier port de France.

MINISTÈRE

On ne pourra arriver à une grande décentralisation que lorsque les municipalités auront fait leur éducation de la vie publique. Ce qu'il est surtout urgent de modifier, ce sont les moyens d'action de l'Etat, en lui laissant seulement un droit d'intervention quand l'intérêt général l'exige et en supprimant les formalités administratives qui entravent aujourd'hui l'activité communale.

Waldeck-Rousseau fit aussi repousser le principe de l'élection des juges, malgré les efforts de M. Clémenceau qui avait fait un voyage de jeunesse aux Etats-Unis, pays des juges élus. Nous savons par les déclarations faites au mois d'août dernier, par le délégué du gouvernement des Etats-Unis chargé d'étudier notre système judi-

FERRY

ciaire, que le juge élu n'est aux Etats-Unis " qu'un mineur, sous la tutelle des avocats ".

Waldeck-Rousseau voyait aussi dans cette réforme une atteinte au principe de la souveraineté nationale : " Si chaque région élit ses juges, disait-il, il y aura des jurisprudences régionales semblables à celles des anciens parlements. " La Justice est l'un des pouvoirs qui ne peut être délégué que par le pays tout entier, par le gouvernement qui est l'émanation du pays entier.

LES idées des hommes de 48 subsistaient en Waldeck-Rousseau. Lorsqu'il comprit que les difficultés soulevées par la question des congrégations religieuses l'empêcheraient de faire aboutir son projet accordant à tous la liberté d'association, il voulut du moins accorder cette liberté aux ouvriers et il fit voter la loi de 1884 sur les syndicats professionnels.

Cette loi est la partie la plus critiquée de l'œuvre de Waldeck-Rousseau. On constate tous les jours les abus des syndicats, les tendances anarchistes de leurs meneurs

MINISTÈRE FERRY

et les seules initiales de la Confédération Générale du Travail jettent une inquiétude fébrile dans les milieux bourgeois. On raille le jeune ministre de 38 ans qui, en 1884, fit voter la loi sur les syndicats dans une pensée de paix sociale. Waldeck-Rousseau s'est certainement trompé sur les effets immédiats de cette loi. Il ne pouvait pas prévoir l'importance politique que devait donner aux syndicats l'assaut des partis d'opposition contre le régime républicain, pendant l'affaire Dreyfus. Mais la question est de savoir s'il fallait, en 1884, accorder l'existence légale aux syndicats professionnels. Beaucoup parmi ceux qui le contestent ont donné une moindre dose d'attention à ce grand problème social qu'au plus petit problème de mécanique. Un

SYNDICATS

syndicat, c'est une association. Tout le monde, en France, reconnaissait alors que l'association est un droit naturel et le réclamait pour tous. On était seulement en désaccord sur le sort à réserver à ces associations d'une nature spéciale que sont les congrégations. Comment dès lors, accorder le droit d'association à tous les Français, sauf aux ouvriers, et comment refuser aux ouvriers français le droit d'association qu'ont les ouvriers allemands ? Personne d'ailleurs, n'osait demander la suppression des syndicats. Les membres de la Droite, hostiles au projet, voulaient que les syndicats ouvriers ne fussent que tolérés afin que le gouvernement eût toujours le pouvoir de les dissoudre.

Waldeck-Rousseau opposait à cette doc-

MINISTÈRE FERRY

trine le principe de la liberté. Il ne voulait pas que la masse ouvrière vécut dans l'illégalité. Au Sénat, où le projet rencontra la plus vive résistance, il eut comme adversaire le grand avocat Allou. Il en triompha comme il en avait triomphé six ans plus tôt devant la Cour de Rennes.

Le conflit qui existait entre Waldeck-Rousseau et ses adversaires était le conflit de deux philosophies. Tandis que ses contradicteurs étaient pénétrés du pessimisme chrétien sur la faiblesse de la nature humaine, Waldeck-Rousseau était imbu de l'optimisme révolutionnaire qui croit que rien de mauvais ne peut sortir de la liberté. Il avait dit un jour : “ Le niveau de l'esprit, des connaissances, de la moralité s'élève ; il y a véritablement

SYNDICATS

un mouvement ascensionnel de l'humanité. " Il dit au Sénat : " Si l'on ne croit pas que les ouvriers soient assez grands, assez sages, pour s'administrer et se garantir eux-mêmes contre certains entraînements, il faut le dire franchement et puis, rechercher les moyens, si l'on pense les trouver, de les mettre en tutelle, c'est à dire de faire une contre-révolution. " Il s'agissait en somme de savoir s'il faut gouverner avec le suffrage universel ou contre lui. Ses adversaires du Sénat, généraux retraités et avocats vieillis qui relisaient Horace, estimaient qu'il faut gouverner contre lui, pour son propre bien. C'est la théorie du " despotisme éclairé " qui fleurissait en Europe, à la fin du XVIII^e siècle. " L'Empire libéral " avait accordé aux

MINISTÈRE FERRY

ouvriers le droit de se mettre en grève sans encourir de poursuites pénales. Waldeck-Rousseau estimait qu'il fallait canaliser ce droit de grève, soustraire les ouvriers à l'influence des meneurs qui en vivent et pour cela autoriser les syndicats dont l'illégalité avait écarté jusque là les ouvriers modérés. Il voulait que les ouvriers fussent à même de se faire représenter auprès du patron par leur syndicat pour discuter avec lui la hausse des salaires qui constitue leur participation aux bénéfices et obtenir ainsi, sans grève inconsidérée et ruineuse, une amélioration de leur situation matérielle. Il avait compris que l'égalité des droits civils et politiques pouvait paraître aux ouvriers une concession dérisoire en présence de la prodigieuse inégalité écono-

SYNDICATS

mique. Il voulait éviter que la masse des salariés ne se détachât de nos institutions et ne sortît de la légalité pour obtenir par des moyens révolutionnaires une amélioration de son sort. Les syndicats ont répondu à ce dessein en ce sens qu'ils ont donné un emploi aux aspirations de la classe ouvrière. S'ils ont été parfois d'une violence extrême dans leurs revendications, c'est qu'ils ont été dirigés souvent par ceux qui, avant leur création, eussent été des révolutionnaires purs. Le mouvement syndical a mis fin aux bombes anarchistes.

Les exagérations et les violences de ces êtres " qui ont grandi plus en nerfs qu'en muscles " suivant le mot de M. Briand, les dangers des grèves concertées qui ont paralysé à plusieurs reprises le corps social

MINISTÈRE FERRY

tout entier en France et en Angleterre, sont de nature à inquiéter ceux qui se préoccupent plus de la production que de la répartition de la richesse. Il est vrai que le tempérament national est impressionnable et nerveux, que les grèves semblent apparaître aux ouvriers comme des épopées périodiques dans la vie morne de l'usine et que, poussés par la faim, ils se montrent parfois alors aussi peu respectueux de la loi que la fraction la plus avancée des partis d'opposition. Il est cependant dans la force des choses que ces mouvements soient limités comme les ressources mêmes de ceux contre qui ils sont dirigés. Les ouvriers pourront exiger une participation de plus en plus grande dans les bénéfices du patron, Etat ou particulier, et rendre ainsi les

SYNDICATS

créateurs d'affaires plus timorés dans leurs entreprises, mais ils n'auront jamais intérêt à supprimer l'industrie dont ils vivent. Après bien des troubles, nous verrons sans doute se réaliser les prévisions de Waldeck-Rousseau qui disait au Sénat : “ Je vous demande de ne pas prendre comme un point acquis et hors de discussion que le travail a des intérêts tellement distincts des intérêts généraux ” et qui niait que les ouvriers pussent perdre “ l'instinct même de la conservation ”.

En ce qui concerne la confédération des syndicats qui s'est intitulée depuis Confédération Générale du Travail, Waldeck-Rousseau, faisant sur son rôle des prévisions que nous jugeons aujourd'hui optimistes et repoussant l'idée que ce fût “ le principe

MINISTÈRE FERRY

du mal qui gouverne le monde et non le principe du bien”, dit au Sénat : “ Le moyen de l’empêcher de se former ? ” Cet argument dispensait de tout autre, car lorsqu’un mouvement de cette importance est en voie de formation, le plus grand péril pour la société consiste à le mettre en antagonisme avec la loi.

L’attitude du gouvernement à l’égard des grèves a été fixée d’une façon définitive par Waldeck-Rousseau pour son époque : Respect du droit des ouvriers de faire grève ; respect du droit des ouvriers dissidents de travailler ; respect de l’ordre dans la rue et des propriétés privées ; non-intervention de l’Etat. En présence des grèves concertées qui paralysent la vie économique d’un pays, cette formule

SYNDICATS

paraîtra sans doute bientôt périmée, l'intervention de l'Etat devenant obligatoire dans un but de salut public.

Quel que soit l'avenir et quelqueait pu être l'inexactitude de certaines prévisions de Waldeck-Rousseau, on doit reconnaître aujourd'hui qu'on ne pouvait, en 1884, refuser aux ouvriers le droit naturel de s'associer en syndicats. Comme tous les organismes sociaux, les syndicats ont besoin de s'adapter à la vie et il est permis d'espérer que, tout en gagnant en puissance, ils s'assagiront comme l'ont fait les syndicats anglais, dont la création fut suivie, il y a un demi siècle de nombreux excès. Waldeck-Rousseau pensait que l'enrichissement des ouvriers les attacherait à l'ordre social en faisant d'eux de petits

CHUTE DU

bourgeois. Le premier projet de loi qu'il déposera, lorsqu'il prendra le pouvoir, en 1899, aura pour but d'accroître la richesse des syndicats en leur donnant tous les droits attachés à la personnalité civile. Leur donner la richesse, c'est leur donner la solvabilité, c'est créer en eux le sens de la responsabilité de leurs actes.



Les idées sociales de Waldeck-Rousseau étaient en avance sur les idées de son parti et de son temps. Jules Ferry lui-même, absorbé surtout par la question de l'enseignement et par celle de l'extension coloniale, était effrayé par la hardiesse de son ministre de l'intérieur. Seules la conviction profonde et l'autorité de parole de

MINISTÈRE FERRY

Waldeck-Rousseau pouvaient faire voter la loi sur les syndicats.

En dehors de cette loi qui reste l'œuvre fondamentale de Waldeck-Rousseau, toutes les questions de nature à améliorer le sort des ouvriers furent passionnément étudiées par le fils du représentant du peuple de 48 : sociétés de secours mutuels, associations ouvrières de production, retraites pour la vieillesse.

Au point de vue politique, le spectacle quotidien de la Chambre confirma Waldeck-Rousseau dans son opinion qu'un mode de scrutin élargi, donnant moins d'importance aux influences locales, pouvait seul apporter un remède à la maladie qui minait le Parlement français. Il faut au régime parlementaire une opposition qui critique

CHUTE DU

et combatte le gouvernement dans l'intérêt du pays. La Chambre donnait alors le spectacle de l'alliance de l'extrême Droite et de l'extrême Gauche dans le but de détruire, de l'opposition des radicaux qui s'appelaient alors des " intransigeants " et de la faiblesse d'un Centre qui n'avait pas la virilité de soutenir un gouvernement pour l'œuvre qu'il accomplit et en dehors des incidents de séance et des remous de l'opinion publique. Les partis d'opposition n'opposaient pas à la politique du Cabinet une politique meilleure ; ils se donnaient comme but unique de renverser le gouvernement et certains, le régime. Des spécialistes de l'interruption entravaient la marche des débats, en exploitant le scandale du jour ou le moindre incident de séance. A

MINISTÈRE FERRY

la lecture des discours parlementaires, on voit sans cesse apparaître l'un de ces personnages tenant ce que l'on appelle sur la scène de l'autre premier théâtre français, un emploi.

A propos de la discussion du projet de loi sur le scrutin de liste, Waldeck-Rousseau donna à la Chambre de hautaines leçons de parlementarisme : “ Ce n'est pas en Vendée que vous ferez la conquête de la Vendée, ce n'est pas dans le Morbihan que vous ferez la conquête du Morbihan, c'est ici ! c'est par la façon dont une assemblée issue du suffrage universel se servira du dépôt placé entre ses mains et fera usage du crédit qu'elle aura obtenu. Le régime parlementaire n'a été mis en péril que par lui-même. ” Le scrutin de

CHUTE DU

liste fut voté le 24 mars 1885. Six jours plus tard, le ministère était renversé.

Jules Ferry ayant donné la Tunisie à la France, avait été appelé par dérision “ Le Tunisien ” et son premier ministère avait dû démissionner le 9 novembre 1881. Jules Ferry ayant donné le Tonkin à la France, fut appelé par dérision “ Le Tonkinois ” et son deuxième ministère, dont faisait partie Waldeck-Rousseau, fut renversé le 30 mars 1885. Les mêmes hommes qui s'étaient indignés, à l'école, contre l'abandon de l'Inde et du Canada par la monarchie, condamnaient l'expédition de Tunisie et celle du Tonkin comme l'œuvre de ce que nous entendons appeler aujourd'hui “ les puissances d'argent ”. Si la Troisième République a décuplé l'étendue du domaine

MINISTERE FERRY

colonial de la France, ce n'est pas à l'esprit politique du Parlement qu'elle le doit. Le souvenir de l'affolement produit dans la Chambre et dans l'opinion publique par la dépêche du général Brière de l'Isle sur l'incident de Lang-son est un des moins flatteurs pour notre amour propre national. M. Clémenceau fit entendre sa parole directe et nerveuse et le pays regarda avec complaisance "le tombeur de ministères". Le jeu de massacre du Palais Bourbon amusait et démoralisait la France.

Waldeck-Rousseau avait déjà donné sa démission lorsque la Chambre avait émis, contrairement à son avis, un vote qu'elle retira d'ailleurs peu après, en faveur de l'élection du Sénat par le suffrage universel. Sur les instances de Jules Ferry et des

CHUTE DU

membres du Cabinet qui l'avaient menacé de se retirer avec lui s'il maintenait sa démission, Waldeck-Rousseau la reprit à contre cœur et resta au pouvoir avec la conviction que les jours du ministère étaient comptés.

Le 2 décembre 1884, il écrivait à sa mère à propos de la chute possible du cabinet : " Hier, je le croyais, je l'espérais presque et je reniflais un bon parfum de vacances. C'est un rêve ajourné. " Deux jours après : " Je n'ai pu décider mes collègues à se retirer en motivant leur retraite sur le vote de la Chambre. " Un autre jour : " Jamais je n'ai été plus écœuré des hurlements de droite et de gauche qu'il nous a fallu entendre. " Le jour de la chute du Cabinet il amena avec lui Ferry

MINISTÈRE FERRY

pour le soustraire aux huées de la foule abjecte. M. Leyret nous montre les deux hommes d'Etat se promenant seuls, le soir, dans le jardin du ministère. Il y avait des chants d'oiseaux dans le silence. Jules Ferry s'insurgeait encore par accès contre sa défaite. Waldeck-Rousseau, une cigarette à la main, calme, hautain, désenchanté apaisait son chef. Il écrivit le lendemain : " Ma bonne mère, je veux te donner de mes nouvelles en courant. Hier, nous avons été fortement battus dans des conditions qui augmenteraient, si c'était possible, mon dégoût de la politique... Je ne suis ni triste, ni de mauvaise humeur, mais dégoûté." Le jour suivant : " Je n'ai pas besoin de te dire que j'ai pris les événements avec ma philosophie

WALDECK-ROUSSEAU

ordinaire. Une seule chose m'a fait de la peine, c'est l'absence de sang froid dans ce pays, trop attesté par l'affolement qui se produit au premier échec de notre expédition. Je ne crois pas que Waterloo ait produit une panique semblable... Quant à la Chambre, elle s'est montrée telle que je la connaissais depuis quatre ans, peureuse et féroce aussitôt qu'elle est prise entre ses craintes électorales et son devoir. Elle n'aperçoit pas l'un et sacrifie tout aux autres ”.

Waldeck-Rousseau avait toujours dédaigné les petits profits du pouvoir. Les succès mondains qui lui eussent été faciles, n'étaient pas son fait. Au cours de son ministère il écrivait à sa mère, le 30 décembre 1883 : “ J'ai conservé les mêmes

DÉPUTÉ

goûts, dont le plus vif serait de faire de la peinture dans ta chambre, les mêmes répugnances, dont la plus grande est de prendre la parole en public. Je continue à faire de la politique sans l'aimer, et d'aimer la tranquillité sans y parvenir. Je me porte mieux qu'autrefois, j'ai quelques amis que je crois sûrs et pas mal d'ennemis sur lesquels je n'éprouve aucun doute ; plus d'argent toujours qu'il ne m'en faut. N'est-ce pas le bilan d'un homme presque heureux?... Je le serais même tout-à-fait, je crois, si je pouvais vous ramasser tous ici ou me ramasser avec vous là-bas... ”

Waldeck-Rousseau avait été d'avis, au moment où il souhaitait la démission du ministère, que le pouvoir fût offert par le Président Grévy à M. Clémenceau, afin

WALDECK-ROUSSEAU

de purger le pays de l'opposition des radicaux. Mais le président et ses amis politiques avaient été effrayés par la hardiesse de cette proposition. Dès lors, en présence de la faiblesse du parti modéré qui avait laissé renverser Gambetta et Ferry par les radicaux, Waldeck-Rousseau estima que la stabilité parlementaire était impossible et toute œuvre de longue haleine interdite.

Il s'écarta de la politique, ne paraissant plus à la Chambre qu'à de rares intervalles, ne fréquentant pas les couloirs lors des crises ministérielles, résolu à se tenir à l'écart des intrigues " et le meilleur moyen pour cela est de n'être pas sur le terrain, " écrit-il à sa mère le 26 novembre 1886, et il ajoute : " Le ministère (de Freycinet) descend, descend sans dignité.

DÉPUTÉ

On le trouvera mort dans son lit, un de ces matins. ” Il écrit l’année suivante : “ La Chambre fait carnage de tout ; voilà ce que c’est que d’avoir laissé vivre cette bête féroce. ” Le 3 décembre 1887, Sadi Carnot l’emporte sur Jules Ferry : “ L’élection de Carnot porte à la présidence un homme assez médiocre pour que les passions politiques s’apaisent. ” Le 15 juillet 1888 : “ Vous aurez appris le duel Floquet-Boulanger. Le détraquement devient général et la politique va comme une sarabande. ” Il ne se représenta pas aux élections de 1889.

DÈS lors, Waldeck-Rousseau plaïda. Au barreau comme à la Chambre, il fut, suivant le mot de Jaurès, “singulier et grand”. A Paris, comme à Rennes, il fut le premier “au-dessus, ou plutôt à l'écart de ses égaux”, dit de lui le bâtonnier Rousse. Il fut, dans l'éloquence judiciaire, un homme nouveau. Il eut une influence unique sur l'art oratoire de son temps, et pourtant, au barreau de Paris, non plus, il ne fut jamais tout-à-fait de la maison. Il était indulgent pour tous, “sans ombre d'orgueil ni de vanité, le plus simple,

WALDECK-ROUSSEAU

le plus courtois et le plus obligeant des confrères », dit encore le bâtonnier Rousse, mais il n'avait au Palais aucune de ces amitiés de jeunesse que rien ne remplace. Il rencontra chez beaucoup contre l'ancien ministre de Ferry une sourde méfiance, que sa fierté ne lui permettait pas de dissiper en faisant l'effort de quelque amabilité. Et surtout, Waldeck-Rousseau n'éprouvait pas le besoin de la confraternité, cette poésie des rapports quotidiens. Il n'en connut pas non plus l'autre face, ses sévérités intimes et ses aigreurs. Sa parole exprimait des faits ou des opinions définitives ; il ne s'abandonnait jamais à ces conversations où se montre la pensée en travail, se formant au contact de la pensée d'autrui. Il répugnait au côté un peu

AVOCAT A PARIS

méridional de la courtoisie française. Ses confrères jugeaient qu'il parlait avec simplicité mais se taisait avec emphase. Il ne fit jamais ce don de soi-même que la foule attend des grands pour leur pardonner leur grandeur.

Pour les avocats, le Palais est un cercle. Waldeck-Rousseau n'y venait que pour plaider, se promenait seul dans un couloir pendant la suspension d'audience, en fumant une cigarette, une main dans la poche de son pantalon, le regard presque immobile, l'allure correcte et nonchalante. A la reprise de l'audience, sans un mot inutile, il reprenait sa plaidoirie au point exact où il l'avait arrêtée. Il donnait aux magistrats les raisons de décider en sa faveur et répugnait à l'intimité du corps à corps oratoire.

WALDECK-ROUSSEAU

Sa plaidoirie terminée, il partait le plus souvent, laissant le champ à son adversaire. Il semblait un homme du monde très strict à qui ses confrères n'eussent pas été présentés.

Les honneurs dépendent au Palais aussi du suffrage universel. On ne s'étonnera pas que Waldeck-Rousseau ait été péniblement élu membre du Conseil de l'Ordre malgré l'autorité de sa personne, son art unique et la correction absolue de sa vie professionnelle. Il n'apporta au Conseil ni l'application émue, ni la conscience de sa dignité nouvelle qui distinguent souvent le nouvel élu. Ce n'est donc pas à tous égards que, faisant son éloge funèbre dans un discours de rentrée, M. le bâtonnier Bourdillon pouvait s'écrier : " Il fut

AVOCAT A PARIS

vraiment des nôtres ! ” Au Palais comme ailleurs, Waldeck-Rousseau ayant été peu connu, fut peu aimé. Il aima pourtant son métier et lui dut de grandes joies. A 39 ans, après la chute du ministère Ferry, il écrivait à sa mère le 31 décembre 1885 : “ Mon compagnon, jusqu’à ce soir, sera un dossier, signe de la véritable indépendance... Je vois devant moi une belle carrière d’avocat à fournir, assez d’argent à gagner pour n’être pas inquiet de l’avenir, satisfaire mes goûts, gâter un peu, de temps à autre, les jeunes qui ont poussé derrière moi. Bref, je suis content...” En 1886 : “ On dit que je suis maintenant à la tête du barreau, etc... etc... toutes choses qui flatteront ton amour-propre de maman, d’autant mieux qu’elles sont étrangères à la politique.”

WALDECK-ROUSSEAU

Orateur judiciaire comme orateur politique, il avait un souci extrême de sa responsabilité. Avant l'audience, il déjeûnait à peine, il avait le "trac", cette peur noble qui naît de la conscience des difficultés et de l'aléa des débats. Il était abattu ensuite lorsqu'il croyait avoir mal plaidé. " Il ne s'est jamais permis une plaidoirie superficielle ", dit Barboux.

Il recevait rarement ses clients. " Leur visite n'apprend rien ", disait-il. Elle n'apprend rien, en effet qui ajoute à la force démonstrative d'une plaidoirie mais elle permet de faire vivre les personnages du procès. Il se confinait avec quelque hauteur dans l'examen abstrait du débat.

La forme d'art que Waldeck-Rousseau donnait à sa parole fut une surprise et une

AVOCAT A PARIS

révélation pour le Palais. Il y a, en éloquence, le type et l'école.

Le type c'est l'homme. Il y a l'orateur lymphatique et l'orateur sanguin. Les moyens physiques, le tempérament, la culture commandent la manière oratoire. Le primaire de l'éloquence nous émeut par le spectacle de son agitation intérieure et de ses efforts à la recherche de l'idée ; il s'essouffle à la poursuite du mot et nous submerge sous les synonymes. La chaleur de sa voix et la véhémence de ses gestes provoque parfois une émotion physique qui engourdit l'esprit : c'est son triomphe. D'autres semblent être à la barre sur une estrade où il s'agit de donner la meilleure opinion possible de leur esprit aux juges devant eux et à la foule derrière, en acca-

WALDECK-ROUSSEAU

blant de railleries le plaideur imprudent qui s'est laissé attirer dans un prétoire. Waldeck-Rousseau semblait mettre autant de discrétion pour cacher son talent que d'autres mettent de fougue à exalter leur médiocrité. Passionné dans la conception, il était impassible dans l'action. Il avait un sens profond du respect dû à la Justice et ne se permettait rien qui fût sans intérêt direct pour la solution du procès.

Il y a les écoles d'éloquence : celle des *Plaideurs*, nourrie de verbiage latin, a existé. La Révolution avait mis Rome à la mode dans le mobilier, dans la peinture et dans les discours. On donna longtemps au barreau dans la grandiloquence imitée de l'antique. Le faux Michel-Ange abondait dans les discours. Voici l'illustre de Mar-

AVOCAT A PARIS

tignac prononçant un discours d'apparat :
“ Ce barreau où la faiblesse trouve des appuis, le malheur des secours, la raison des armes et la justice des lumières. ” La justice, la raison, la faiblesse, froides personnes que les sculpteurs officiels continuent à grouper autour des bustes qui affligent nos perspectives. Le bâtonnier Rousse écrivait, il y a 30 ans : “ L'éloquence ne connaît ni la méditation ni le repos. C'est une puissance inquiète et troublée qui, dans la mêlée de nos affaires d'un jour et de nos passions trace en courant, des ébauches incorrectes et rapides. ” Ces formules un peu conventionnelles s'appliquent à Chaix-d'Est-Ange, non à Bossuet.

Au moment où Waldeck-Rousseau arriva

WALDECK-ROUSSEAU

au barreau de Paris, la gloire du bâtonnier Barboux était dans tout son éclat. Le contraste qui existe entre Barboux et Waldeck-Rousseau, c'est le contraste entre l'ancienne école d'éloquence et la nouvelle.

Brunetière devait penser à Barboux lorsqu'il écrivait : " L'avocat ne saurait être éloquent sans sortir de son sujet. " Barboux était un petit homme au profil pointu, aux lèvres coupantes, encadrées par les lignes géométriques de courts favoris, au petit œil gris, impérieux et froid. Il parlait d'une voix de tête aigue et parfois discordante qui, en forçant l'attention, aurait rendu insupportable un talent médiocre et servait étrangement le sien. Peu d'avocats ont eu plus d'action sur les juges et plusieurs de ses confrères se rappellent avoir

AVOCAT A PARIS

vu des larmes dans les yeux des magistrats de la première Chambre de la Cour, tandis qu'il plaidait un procès de garde d'enfant. Il était en éloquence, ce que Victor Cousin était en philosophie, un éclectique. Barboux avait tout lu et il semble avoir joui sans abandon de ses lectures. Il dépouillait systématiquement les littératures pour orner ses plaidoiries. Il flattait ainsi le goût de ses auditeurs pour les réminiscences littéraires. Après avoir exposé avec une admirable clarté les faits d'un procès, il déclamait un couplet. A propos d'une affaire de mur mitoyen, il évoque l'image de la liberté et, en six lignes, il nous parle " des trésors de sa sagesse inspirée ", de ses déguisements, des masques dont on a " couvert son noble visage ", des

WALDECK-ROUSSEAU

sophismes qu'elle a servis et des oppressions qui lui ont "imposé leur alliance". Nous ne trouvons plus aujourd'hui dans cette péroraison célèbre qu'une émotion livresque et une littérature de seconde main. Il plaide, en 1880, pour Sarah-Bernhardt contre la Comédie-Française. Après un lucide exposé de l'affaire, il fait montre au sujet de sa cliente, d'une inquiétude dont les trente deux dernières années ont montré l'exagération : " Ne voyez-vous pas, dit-il, que ces cordes pour avoir trop et trop souvent vibré sont peut-être déjà bien amincies ? Ne voulez-vous pas voir la rapidité terrible avec laquelle l'imprudente déroule le frêle écheveau de sa vie !" Dans sa péroraison, il oppose aux 350.000 francs de dommages-intérêts qu'on réclame à cette

AVOCAT A PARIS

artiste, les faibles pensions accordées aux victimes d'accidents du travail : “ Dans ces affaires, nous venons à vous chargés de ces infortunes qui brisent le cœur, nous portons dans nos mains l'urne remplie jusqu'au bord de vraies larmes... Nous les répandons sur les pieds de la Justice... ”

Waldeck-Rousseau n'a jamais pénétré dans le magasin des accessoires. Il n'y a pas dans sa galerie de chromographies littéraires ; les tableaux qu'il nous montre sont de lui. Ceux qui l'ont entendu plaider le revoient debout à la barre, immobile, élégant et simple, parlant d'une voix un peu sourde dont il maitrisait l'émotion. Quand il avait terminé avec un ordre d'idées, il tournait la feuille sur laquelle il laissait retomber sa main comme pour

WALDECK-ROUSSEAU

dire : c'est fini. On ne trouve pas chez lui les exaltations périodiques et préméditées qui illustraient les plaidoiries de Barboux.

Dès le début, il est simple ; il commence d'emblée l'examen des faits sans souci d'exorde. Plaidant pour les obligataires de la Compagnie de l'Est, il s'excuse de donner à sa plaidoirie "une courte préface" et il la justifie en disant : "C'est que je la prends dans les entrailles mêmes de mon sujet." C'est une réponse à la critique de l'éloquence judiciaire formulée par Brunetière.

Le débat judiciaire tel que le pratiquait Waldeck-Rousseau, était non seulement courtois, en la forme, comme c'est la règle au Palais mais sans âpreté. Un de ses plus grands adversaires à la barre disait

AVOCAT A PARIS

de lui, avec dépit : “ Il est impossible de le saisir. ” S’il assistait à la plaidoirie de son contradicteur, il s’abstenait de ces dénégations muettes où s’épuisent certains de ses confrères. Interpellé par un adversaire bouillant, il lui faisait d’une voix calme et claire une réponse précise. Dans ses plaidoiries, comme dans ses discours, il ne cherchait jamais à écraser l’adversaire. Il évitait les formules saisissantes comme propres à passionner le débat et à inquiéter le tribunal. Il minait la thèse adverse en soulignant le trait qui, dans une plaidoirie comme dans un visage, prête à la caricature et il exposait ensuite avec détachement des principes élevés et certains qui lui conciliaient le juge. Au mois d’avril 1888, il vient de plaider

WALDECK-ROUSSEAU

à Aix et il écrit à sa mère : “ Le président m’a raconté que j’avais étonné la Cour en lui prouvant qu’on pouvait plaider en 4 heures ce qu’un méridional aurait plaidé en 3 audiences. ”

Plaidant pour les obligataires à qui la Compagnie de l’Est prétendait rembourser leurs titres, non au cours du jour, mais au taux d’émission, si bon lui semblait, Waldeck-Rousseau rappelle en quelques phrases la législation du prêt, puis il émet la proposition suivante : “ Je me demande si un homme de bon sens peut concevoir qu’un prêt de 16 milliards soit livré pour son développement, sa durée, ou son remboursement à l’appréciation discrétionnaire de l’une des parties.” Son art est de proposer au juge un système

AVOCAT A PARIS

harmonieux. Il le tente par la beauté des raisons profondes de décider en son sens. Négligeant de profiter des défaillances de son contradicteur, on comprend qu'il ait pu négliger parfois de l'entendre.

Aucune de ses plaidoiries ne nous montre mieux sa méthode que celle qu'il prononça dans un procès annexe à l'affaire Humbert. Une banque qui avait prêté de fortes sommes à M^{me} Humbert sur la prétendue succession Crawford, n'ayant pu obtenir le remboursement de ces sommes, avait été mise en liquidation. Waldeck-Rousseau fut chargé par le liquidateur de démontrer que le directeur de la banque avait commis une imprudence en faisant ce prêt. Personne ne doutait que le coffrefort ne contint les titres de la succession

WALDECK-ROUSSEAU

fabuleuse de Crawford. M^{me} Humbert qui en connaissait le contenu, retardait l'échéance fatale par les procès qu'elle intentait à ses co-héritiers imaginaires. Waldeck-Rousseau fit dépouiller par un secrétaire toutes les pièces de ces procès. Il démontra au tribunal d'Elbeuf les folles invraisemblances de cette affaire, convaincu que s'il y avait réellement eu un héritage à l'origine, M^{me} Humbert s'en servait depuis longtemps pour escroquer ses créanciers. La simple logique de cette plaidoirie parut à la plupart d'une hardiesse coupable. Waldeck-Rousseau fut vivement critiqué au Palais. Il attendit avec calme l'ouverture du coffre-fort.

Il faisait peu de citations, même de jurisprudence : “ Je ne crains rien tant

AVOCAT A PARIS

que le reproche de pédantisme ”, dit-il en plaidant pour M. Lebaudy.

Dans la dernière plaidoirie qu'il prononça devant la deuxième Chambre de la Cour, après être volontairement descendu du pouvoir en 1902, ayant à rappeler un principe de droit dans une question de société, il le fit précéder de cette formule : “ Autant que me servent Messieurs, mes souvenirs de l'école de droit... ”

Si une image se fixe dans l'esprit de ses auditeurs, elle est de lui. Plaidant dans l'affaire Achet, il parle “ d'une de ces institutions où l'on prépare hâtivement des bacheliers tardifs ”. Un autre jour, il montre du doigt le personnage de confiance de la famille Lebaudy : “ M. G. dont je vois, dès ici, se dessiner le profil d'intendant. ”

WALDECK-ROUSSEAU

Lorsque nous lisons une phrase comme celle-ci : “ Si la fortune avait comblé M. Lebaudy, si elle lui avait souri ou pour mieux dire, si elle lui avait cédé... ” nous assistons au travail de son esprit, à l’effort de l’artiste pour atteindre la vérité au delà d’une formule conventionnelle. L’orateur qui cherche le mot, c’est le peintre qui cherche le ton. Dans cette même plaidoirie, nous voyons avec quelle habileté Waldeck-Rousseau sait énerver la thèse de son adversaire. Ayant à excuser ce fait qu’après l’échec de M. Max Lebaudy à son baccalauréat, son père l’envoya s’amuser sur la Côte d’Azur, Waldeck-Rousseau insinue : “ Est-ce dédain des titres universitaires de la part d’un homme qui devait tout à lui-même ? Je ne le crois

AVOCAT A PARIS

pas ». Il y a le correctif de la fin, mais l'impression que le fait avait laissé dans l'esprit du juge reste affaiblie.

Waldeck-Rousseau donna la mesure de son art sobre et puissant dans une affaire qu'il résuma dans ces deux phrases du début : “ Messieurs, le 3 juin 1896, M. Emile Récipon décédait à Cannes, âgé de moins de 22 ans, chez une femme galante, Alice Bazin, sa maîtresse depuis quelques mois. Il laissait un testament... instituant M^{lle} Bazin légataire universelle de toute sa fortune. ” Il s'agissait de faire annuler pour captation d'héritage ce testament fait devant notaire, en présence de témoins. Pas de tâche plus difficile. La plaidoirie de Waldeck-Rousseau est une analyse ordonnée d'une centaine de dépo-

WALDECK-ROUSSEAU

sitions recueillies dans cette affaire. Sa puissance démonstrative est telle que l'on a l'impression, en la lisant, que bien avant la fin, l'auditeur devait demander grâce et répondre déjà de lui-même à la question que Waldeck-Rousseau pose au tribunal en terminant : " J'ai bien le droit de vous dire, Messieurs, n'est-ce point assez ou n'est-ce pas un excès allant jusqu'au dégoût et à l'horreur ? " Mais, avec son calme et sa mesure habituels, Waldeck-Rousseau va jusqu'au bout de sa démonstration. Cette plaidoirie restera comme une enquête à laquelle pourront se référer les sociologues de l'avenir qui voudront étudier les rapports d'un fils de famille et d'une femme galante à la fin du XIX^e siècle. Pas un mot qui ne tende au but, mais pas de rac-

AVOCAT A PARIS

courci puissant, pas d'image qui reste dans l'esprit. On est surpris, en arrivant à la dernière ligne, d'ignorer encore la couleur des cheveux de M^{lle} Bazin.

Waldeck-Rousseau est arrivé à la perfection de sa forme oratoire dans sa plaidoirie pour Coquelin contre la Comédie Française. Le début et la fin sont dignes de figurer dans les *Morceaux choisis* que l'on propose à l'admiration de la jeunesse : " Messieurs, je n'étonnerai personne en disant que la Comédie Française a toutes les délicatesses : elle a compris l'embarras où je serais pour louer M. Coquelin comme il le mérite et, par le prix auquel elle évalue sa concurrence, elle s'est chargée de montrer en quelle estime elle tient son grand talent. Elle avait réclamé, il y a

WALDECK-ROUSSEAU

quelques années, à M^{me} Plessis, 100.000 frs. de dommages-intérêts ; plus récemment, elle a réclamé à M^{me} Sarah-Bernhardt 300.000 frs. de dommages-intérêts ; mais le prix de toutes choses a visiblement augmenté et c'est une rançon vraiment royale qu'elle attend de M. Coquelin... A peine avait-on appris que M. Coquelin allait paraître à la Renaissance dans le rôle de Sosie que le Comité, je parle de celui des comédiens, s'assemble ; il agite les résolutions les plus extrêmes. Il songe d'abord à nous dépêcher un exempt ; on se résout enfin à nous envoyer un huissier... et non pas, Messieurs, celui des *Plaideurs*, avec lequel M. Coquelin eût aisément pu s'entendre, mais un véritable huissier, porteur d'un véritable exploit et quel exploit !”

AVOCAT A PARIS

L'ironie exquise de ce début n'est en rien étrangère à la cause. Son but est d'éliminer de l'esprit du juge l'impression produite par la plaidoirie de l'adversaire qui avait reproché avec force à Coquelin d'avoir violé le pacte de la "Société des Comédiens-Français". Waldeck-Rousseau garde d'ailleurs dans cette ironie sa mesure habituelle et en terminant, il déclare qu'il est ^{très}_{bien} convaincu que l'artiste qu'est M. Claretie a ^{très}_{bien} tout fait pour empêcher ce procès. "Mais je me rends bien compte qu'il n'est point un directeur tout puissant, il est un administrateur constitutionnel ; il a, lui aussi, un Parlement et ce doit être un terrible Parlement, celui où s'assemblent des hommes habitués à exprimer les fureurs d'un Oreste, les noirs

WALDECK-ROUSSEAU

desseins d'un Narcisse, ou l'inflexible cruauté d'un Agamemnon ! Je ne voudrais pas, Messieurs, les attrister en rien. Il en est beaucoup dont le talent éprouvé commande l'estime. On ne plaide pas sans regret contre la Maison de Molière ; nous sommes tous un peu ses obligés. Il faut plaindre beaucoup ceux qui ne lui devraient pas leurs plaisirs les plus délicats. Grâce à elle et par elle seulement, nous connaissons un peu notre théâtre classique, et les grands écrivains qui n'avaient été que l'effroi de nos jeunes mémoires, sont devenus la joie de nos esprits. Elle est comme un autre Louvre où se conservent les chefs-d'œuvre du passé, mais où, par le prestige du théâtre, ils retrouvent chaque soir l'étincelle de vie qui les ranime et les fait pal-

AVOCAT A PARIS

piler sous nos yeux. Renvoyez donc ses excellents interprètes à leurs travaux, à leurs études, à leurs rôles ; ils ne subiront aucun dommage d'avoir succombé au Palais, car ils ne manqueront point de triompher à la Comédie. ”

Voilà qui n'est pas tiré du domaine public. C'est l'impression directe de l'artiste, traduite dans la langue la plus pure qui ait parlée au barreau. Mgr d'Hulst dit un jour de la langue de Waldeck-Rousseau : “ C'est du Voltaire, moins le trait. ” On trouvera sans doute que le trait ne manquait point dans cette plaidoirie.

Deux mois après avoir plaidé pour Coquelin, Waldeck-Rousseau plaida, le 2 mai 1895, pour le Pape dans l'affaire du testament du Plessis-Bellièvre. On pourrait

WALDECK-ROUSSEAU

s'étonner que le Pape ait choisi comme avocat l'ancien ministre qui avait déposé en 1883 un projet de loi sur les associations analogue à celui qu'il fera voter en 1901, si l'on oubliait que le Pape s'appelait alors Léon XIII.

Dans sa préface aux plaidoiries de Waldeck-Rousseau, Barboux dit qu'il faisait voir "à la façon dont il envisageait les affaires privées, qu'il avait manié les affaires publiques". Cet éloge méritoire parce qu'il dut coûter à son auteur, complète ce portrait de Waldeck-Rousseau avocat. Il dominait les plaideurs et leurs procès.

Son esprit harmonieux, son sens de la langue, sa sensibilité d'artiste ont disparu avec lui. Sa manière est restée.

AVOCAT A PARIS

On ne plaide plus au Palais depuis Waldeck-Rousseau comme on plaidait avant lui.

LES quatorze années qui s'écoulèrent de la chute du Cabinet Ferry en 1885, à la constitution de son ministère en 1899, furent les années heureuses de la vie de Waldeck-Rousseau. Il travaille, il plaide, il jouit des plaisirs délicats qui seuls sont des plaisirs pour lui. Il va visiter les musées étrangers ; il écrit à sa mère que " le Champ de Mars a complètement enfoncé les Champs-Élysées ". Il passe des après-midi à faire des aquarelles sages et distinguées ou à pendre des tableaux à ses murs. Il est simple et bon dans l'inti-

WALDECK-ROUSSEAU

mité. Son regard qui glace les importuns, attire les enfants et les bêtes. Il sait regarder un chat. Une phrase d'une lettre à sa mère nous montre un aspect de sa sensibilité : " Il fait beau temps et tu sais que le temps exerce sur moi une influence décisive. " Il trouve les dîners " chose peu amusante " mais il va souvent au théâtre. Il aime le drame populaire comme le roman feuilleton dont il est insatiable. Jusqu'à la fin de sa vie, on apercevra souvent au fond d'une baignoire, la silhouette du grand homme d'Etat qui pleure de vraies larmes ou rit comme un enfant. En 1885, il écrit à sa mère : "... Ma vie s'écoule tranquillement ; je vis au bord de la politique sans y entrer. Je travaille mes dossiers et de temps à autre, je m'octroie

INTIME

des parties de plaisir. Ainsi hier, après déjeuner, j'ai été travailler à l'atelier de Saintin. A quatre heures, l'obscurité me ramenait à mon cabinet..." Il reporte souvent sa pensée vers la maison de la rue Dugommier où il a grandi. Il écrit à sa mère : " Comment ne serait-on pas bon et partant, un peu heureux, quand on a eu le bonheur d'avoir des parents comme les nôtres ? " Il surveillait avec une tendresse de père les études et l'éducation de son neveu, M. René Waldeck-Rousseau, qui devait devenir son collaborateur. A la fin d'une de ces lettres où il tenait au courant la grand'mère de Nantes de tous les détails de la vie de son petit-fils à Paris, il ajoute : " Comme tu le vois, je garde le même goût très vif pour le métier d'oncle... de mon neveu. "

WALDECK-ROUSSEAU

A 42 ans, en 1888, il épousa la belle-fille de Charcot, veuve de M. Liouville et il trouva dans la délicate intimité de cette union la seule atmosphère où sa nature fine et parfois douloureuse pût s'épanouir. Au moment de son mariage, il s'installa dans l'hôtel de la rue de l'Université où il devait passer les 15 dernières années de sa vie. Il écrit l'année suivante à sa mère : “ Cette fois, j'ai bien mes 43 ans ! mais je n'ai plus le droit de les regretter, tant ces dernières années m'ont apporté de bonheur et de tranquillité et j'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître que j'ai toujours été comblé. ”

Après la mort de son ami, le hautain Challemel-Lacour dont il disait : “ Il n'y a que moi qui aie pu l'apprivoiser ”, il

INTIME

songea à lui succéder à l'Académie pour prononcer son éloge. Quelqu'un lui dit : “ Y songez-vous ? X... a déjà vu la Princesse Mathilde ! ” : “ Oh, s'il faut voir la Princesse Mathilde...” Et il n'en parla plus.

Si Waldeck-Rousseau avait éprouvé du “ dégoût ” pour les politiciens qu’il avait vu siéger à la Chambre et en particulier pour ceux de son parti qui n’avaient su maintenir au pouvoir ni Gambetta ni Jules Ferry, il avait gardé le sens du devoir civique qui lui avait fait accepter la charge de député et celle de ministre. Suivant le mot du duc d’Aumale, “ il restait la France ”. Waldeck-Rousseau ne l’oublia jamais, et s’il quitta la scène politique, ce ne fut pas seulement à cause de l’amertume qu’il conçut de l’attitude des Chambres,

WALDECK-ROUSSEAU

mais parce qu'il croyait qu'on ne pourrait avoir sur elles d'action durable tant qu'un esprit public ne serait pas né de l'excès du mal causé par le désarroi des partis. Il attendait que les temps fussent accomplis.

Le 6 mai 1885, après la chute du cabinet Ferry, il écrit à sa mère au sujet d'un discours qu'il doit prononcer à Dinan sur la politique générale : “ Si j'y fais le discours que j'ai en tête, tu pourras être assurée que d'ici nombre d'années j'aurai cessé d'être un ministre possible, ce qui n'est point pour te faire de la peine, ni à moi non plus.” Après ce discours : “ Je me rends impossible pour longtemps et nécessaire un jour venant. ”

En 1886, il écrit à sa mère qu'il a l'intention de faire un voyage à Rome pour

SÉNATEUR

y avoir une conversation “ avec tel et tel personnage que, dans un avenir lointain, j’aurai sans doute comme interlocuteurs officiels et que j’aime mieux aborder maintenant que je ne suis rien du tout et décidé à le demeurer longtemps encore. Tu peux être rassurée sur cette échéance ; mes ennemis n’ont point changé et quant à mes amis, ils deviennent si imbéciles qu’il me faut ne point compter sur eux et tâcher de contracter des alliances plus sûres. C’est le programme d’une dizaine d’années. ” Le 18 octobre 1886, à propos du voyage à Rome : “ L’aveuglement et la courte-vue des gens de mon parti m’écœurent. Lors même que je le voudrais, il n’y a rien à faire, et je ne le veux pas. Alors, pourquoi ce voyage ? surtout parce

WALDECK-ROUSSEAU

que je crois que je plairai... Enfin, parce que tu dis toi-même qu'il peut advenir qu'on soit forcé d'accepter des responsabilités et que je n'entends subir cette violence des événements que s'il y a une solution possible et elle n'est pas ici, elle est là-bas. Allons, rassure-toi, sache surtout que j'ai la nausée du pouvoir... " C'est ici, dans cette lettre intime, que nous voyons le penseur politique à l'écart des agitations de couloirs, rechercher la solution du problème de la suppression de l'opposition anti-constitutionnelle, inconnue de tout autre pays libre et basée surtout en France sur la mésentente entre la République et l'Eglise.

En 1886, il refuse l'offre que lui faisait M. de Freycinet de le nommer ambassadeur à Madrid.

SÉNATEUR

En 1887, il écrit à sa mère à propos de l'attitude de la Chambre : “ On ne peut imaginer moins d'intelligence, moins de courage et même moins d'esprit de conservation. Ce sont des troupes avec lesquelles on peut être assuré de recevoir un coup de fusil dans le dos.”

Le 10 novembre 1888, au moment où l'agitation boulangiste prenait pour prétexte une demande de révision de la constitution, Waldeck-Rousseau prononça au cercle républicain de Lyon le discours politique où il montre la plus grande puissance d'ironie. C'est, dit-il : “ le délire de la servitude succédant au mépris de l'autorité”. Il explique qu'en présence de l'agitation faite autour du “ courtisan tantôt infidèle, et tantôt repentini d'un prince d'Orléans ”,

WALDECK-ROUSSEAU

le pays attend du gouvernement des actes de légitime défense et il ajoute : “ On lui répond en lui disant : “ l’ennemi ne fait tant de bruit à la porte que parce qu’elle demeure fermée ; les calculs de la haute politique commandent de la lui ouvrir. ” Sur l’attitude des radicaux au pouvoir : “ le budget de 1889 n’a paru pauvre de réformes qu’à quelques esprits timorés. Demain, la question de l’ambassade de Rome ne suscitera, soyez en persuadés que de prudentes réserves et nul éclair ne brillera sur le mont Aventin où siègent les républicains impeccables, quand on appellera le chapitre des fonds secrets. C’est là de l’esprit gouvernemental. ” Il terminait par ces mots : “ L’heure n’est pas venue de réviser la Constitution, mais bien de la défendre. ”

SÉNATEUR

Pendant cinq ans, de 1889 à 1894, Waldeck-Rousseau fut sans mandat politique. La veille de l'élection sénatoriale partielle du mois d'octobre 1894, il accepta de poser sa candidature dans la Loire, après avoir essayé de décourager ses amis par ses refus. Il leur écrivit, le 2 octobre 1894 :
“ Je rentrerai dans la vie politique, dont le sentiment de mon impuissance m'avait seul éloigné, avec le désir sincère de me rendre utile, mais avec la résolution, dont vous m'êtes témoins, de n'y accepter un rôle plus important, quelques circonstances qui se puissent produire, que si j'arrivais à penser qu'un nouveau et plus grand sacrifice pourrait tourner au profit de notre pays. ”

Il expose à ses électeurs sa conception

WALDECK-ROUSSEAU

de la vie publique avec une allusion à l'expérience qu'il en a faite : “ La politique n'est pas un but, elle ne doit surtout pas être une carrière. Elle est un service public. On n'y doit rester qu'autant qu'on peut s'y croire utile. Il est bon de retourner à son métier, à sa profession, de quitter la scène, de monter un peu dans la galerie, d'entendre ce qu'il s'y dit, de savoir ce qu'il s'y pense. Enfin, il est des heures où le meilleur moyen de servir les doctrines auxquelles on est attaché, c'est de laisser les faits accomplis produire tous leurs résultats. ”



D'octobre 1894 au 10 août 1904, jour de sa mort, Waldeck-Rousseau fut pendant

SÉNATEUR

dix ans sénateur de la Loire. Au début de cette période, au mois de janvier 1895, eut lieu l'élection d'un président de la république en remplacement de Casimir Perrier, démissionnaire. Le lendemain de l'élection, Waldeck-Rousseau écrivit à son frère : " Mon cher Louis, ces derniers jours ont vu des événements qui se rassemblent rarement en plusieurs années et qui, pendant vingt quatre heures, m'ont singulièrement menacé. Après avoir décliné la candidature il m'a fallu l'accepter et bien que fixé sur le courage de mon parti, j'ai pu craindre que, galvanisé par les circonstances, il ne m'impose un terrible fardeau... Heureusement, hier, il a repris possession de lui-même ; on a dit que j'exigerai de la Chambre qu'elle votât le

WALDECK-ROUSSEAU

budget sans désespérer ; que si elle refusait, je la fourrerais à la porte et autres choses non moins terribles... Dès ce moment, le sort de la journée était décidé...”

Au premier tour de scrutin, M. Brisson obtint 330 voix, M. Félix Faure 244, Waldeck-Rousseau 184. Waldeck-Rousseau se désista immédiatement. L'élection avait dépendu de la Droite, les voix de Gauche s'étant reportées sur M. Brisson à cause de l'autoritarisme de Waldeck-Rousseau. La veille du scrutin, un membre de la Droite était venu trouver ce dernier et au nom de son parti, lui avait demandé : “ Etes-vous franc-maçon ? ” Waldeck-Rousseau regarda monter la fumée de sa cigarette puis abaissant sur son interlocuteur ses yeux lents, il lui répondit : “ Vous

SÉNATEUR

direz à ceux qui vous envoient que vous n'en savez rien." On dit que la même question fut posée à M. Félix Faure et qu'il y répondit par la négative. C'est un fait d'histoire que celui des deux qui était franc-maçon n'était pas Waldeck-Rousseau.

Pendant quatre ans, il se tint à l'écart de la scène politique, faisant à grands intervalles, un peu partout en France, des discours où il donnait des consultations au suffrage universel et aux hommes politiques sur la manière de pratiquer le régime parlementaire. Il constatait que si ce régime fonctionne mal, c'est par la faute des hommes, réclamait la constitution d'un parti républicain d'opposition et raillait le mode de formation d'un cabinet qui consiste à prendre des otages dans les divers

WALDECK-ROUSSEAU

groupes. D'où, " ce genre particulier d'immobilité qui naît de tiraillements en sens divers ". Pour que le régime parlementaire fonctionne normalement, il faut qu'il y ait une opinion publique. Aussi Waldeck-Rousseau ne cesse de dire aux industriels et aux commerçants : " Faites de la politique. "

Ses idées sur l'intervention des députés dans l'administration publique, sont restées les mêmes. Il dit en 1896, à Saint-Mandé : " Est-il à l'heure où je parle, un fonctionnaire grand ou petit, haut ou humble, qui ait été librement choisi par ceux là qui doivent en répondre ? " Il dit, en 1897, à Reims : " Si grand, si noble, si haut que soit le pouvoir législatif il n'est cependant qu'un pouvoir ; il n'est pas le pouvoir. "

SÉNATEUR

Il crée un club politique, à l'instar des clubs anglais, ayant pour but de permettre à son parti de se connaître lui-même, de préparer les discussions dans les Chambres et d'éviter ainsi " le fléau de nos séances : l'imprévu et les surprises. " Le 22 Mars 1898, à l'inauguration de ce *Grand Cercle Républicain* qui ne devait pas survivre à la tourmente de l'affaire Dreyfus, Waldeck-Rousseau répétait une fois de plus : " La politique n'est pas une corvée dont on peut se dégager sur quelqu'un mais bien au contraire un devoir public, une obligation civique qui s'impose à tous. " Il dit de sa génération, élevée au lendemain de la Révolution de 48 : " Par ces exemples, par une éducation où le sentiment tenait une large place, nous apprenions à tenir

WALDECK-ROUSSEAU

l'humanité en grande estime, le peuple en grand respect. ”

Cette campagne de discours qui étaient des démonstrations du régime parlementaire, fut comprise du public éclairé mais elle fut sans action sur la foule. La nature du talent de Waldeck-Rousseau l'empêchait d'être jamais de plain-pied avec le peuple comme le sera le président Roosevelt dans sa campagne pour l'intervention de son pays dans la politique mondiale. La réserve aristocratique de sa personne, le classicisme de sa langue, dépourvue de ces formules qui permettent à la foule de faire circuler une idée sans l'avoir analysée, le rendaient incapable de créer un mouvement général à cette époque confuse et terne de notre histoire parlementaire. Le cynisme et la

SÉNATEUR

violence de la vie publique n'étaient qu'un aspect du pessimisme du temps. Le peuple français était alors depourvu d'ambition collective. Il n'acceptait pas le fait accompli par la force 25 ans auparavant, mais il sentait la réalisation de la revanche indéfiniment ajournée et se laissait aller à la douceur nouvelle de la sécurité. Le pays était divisé en partis politiques parallèles aux classes sociales tandis que les partis politiques anglais étaient perpendiculaires à ces classes, chaque parti, conservateur et libéral comptant des partisans à la fois dans le peuple, dans la bourgeoisie et dans la noblesse. A cette époque, le peuple allemand voulait dominer l'Europe, le peuple russe voulait dominer l'Asie, le peuple italien voulait Trieste et Tripoli,

WALDECK-ROUSSEAU

le peuple français voulait une augmentation de salaire et une diminution de travail. Le fonctionnement du régime parlementaire, le personnel de politiciens et les abus de la presse avaient détaché les classes élevées de la vie publique et créé une sorte de nihilisme bourgeois. L'aristocratie, totalement dénuée d'influence, s'adonnait aux sports britanniques. C'est alors qu'éclata l'orage de l'affaire Dreyfus qui modifia la classification politique des français et sauva le parlementarisme.

LA demande de révision, pour cause d'illégalité d'un jugement rendu en 1894 par le Conseil de Guerre de Paris, passionna le monde. Il y eut d'un côté l'Europe, de l'autre un parti français, le Nationalisme, dont le patriotisme et la bonne foi sont aujourd'hui admis par tous. Le conflit naquit de l'absence d'unité morale en France, de l'antagonisme latent qui existait entre les partisans de la légalité issue de la Révolution et ceux qui avaient gardé la sentimentalité et les idées de la France monarchique et catholique. C'était un

WALDECK-ROUSSEAU

conflit entre deux idéals, celui de la Révolution et celui de la contre-Révolution. La vie publique prit alors un intérêt intense ; on se battait enfin pour des idées ; il y eut dans toutes les classes sociales des dreyfusistes et des antidreyfusistes. Cependant le parti socialiste presque entier fut dreyfusiste et devait tirer un avantage politique considérable de la victoire du dreyfusisme.

Waldeck-Rousseau se montra comme toujours au-dessus des hommes et des événements ; il blâma les violences des deux partis, mais il se prononça dès le premier jour pour le respect de la légalité. Le jugement rendu contre le capitaine Dreyfus en 1894, ayant été déféré à la chambre criminelle de la Cour de Cassation, les

AFFAIRE DREYFUS

antidreyfusistes apprirent que cette chambre était favorable à la révision. Ils firent aussitôt une campagne contre les magistrats qui la composaient. Ils demandèrent que la chambre criminelle fût dessaisie du procès qu'elle avait à juger et que ce procès fût déferé aux trois chambres réunies de la Cour de Cassation. Après quelques semaines de campagne, le gouvernement capitula. Le 28 février 1899, Waldeck-Rousseau monta à la tribune du Sénat pour combattre ce projet de loi que M. Millerand avait appelé à la Chambre "un coup d'Etat judiciaire". M. Lebreton, garde des sceaux, lui avait répondu par la phrase célèbre, cruelle satire du mode de recrutement de ses auditeurs : "Regardez dans vos circonscriptions !" Waldeck-Rousseau

WALDECK-ROUSSEAU

déclare d'abord : " Je n'appartiens à aucune ligue, et personne n'a voulu rester plus étranger que moi aux incidents que les partis ont su faire surgir autour d'une affaire purement judiciaire. Je réserve mon opinion." Pour combattre la loi, il suffisait de montrer ce qu'elle était : " Ce qu'on demande au Sénat ? Ce n'est pas de faire une loi meilleure,... on lui demande cette chose précise : enlever un procès déterminé à un juge déterminé pour le remettre à un deuxième juge qu'on aura choisi... Certains mots ont perdu leur sens ; craindre qu'une erreur ait été commise, ce n'est pas obéir au plus noble devoir et au plus noble sentiment d'humanité. Non, dans un certain jargon nationaliste, cela a été méconnaître la patrie ; vouloir réparer cette erreur,

AFFAIRE DREYFUS

cela a été une forfaiture. Voilà qu'on nous demande maintenant des tribunaux exceptionnels et extraordinaires ! ”

Il est impossible de formuler aujourd'hui une critique contre ce langage tenu au paroxysme de la bataille entre dreyfusistes et antidreyfusistes. Au bout de trois séances le Sénat vota néanmoins la loi à une faible majorité, grâce à la Droite toute entière.

* * *

Le 1^{er} juillet 1899, 46 conseillers en robe rouge siégeaient dans la Grand' Chambre de la Cour de Cassation. M. Ballot-Beaupré, donnant lecture de son rapport, posa la question suivante : “ Le bordereau, base principale de la condamnation, est-il oui ou non de la main de

WALDECK-ROUSSEAU

Dreyfus ? ” Dans le silence absolu de l’auditoire, il laissa tomber cette phrase qu’attendait anxieusement le monde civilisé : “ Messieurs, après un examen approfondi, j’ai acquis, pour ma part, la conviction que le bordereau a été écrit non par Dreyfus, mais par Esterhazy. ” Le 3 juin, la Cour de Cassation rendit à l’unanimité un arrêt constatant qu’une pièce avait été communiquée au Conseil de guerre à l’insu de l’accusé et que des faits inconnus de ce Conseil “ tendent à démontrer que le bordereau n’aurait pas été écrit par Dreyfus. ” La cour annulait le jugement de 1894 et renvoyait l’accusé devant le Conseil de Guerre de Rennes. Il faut lire les journaux de cette époque pour croire que cet arrêt devant lequel chacun avait déclaré

AFFAIRE DREYFUS

vouloir s'incliner, fut accueilli dans le parti antidreyfusiste par des injures contre les magistrats qui l'avaient rendu. Les 46 conseillers de la Cour de Cassation étaient " vendus ". M. Barrès sut dégager le sens de ces attaques lorsqu'il écrivit à ce moment: " L'historiette Dreyfus, cette sale affaire confuse, ne m'intéresse pas; c'est une guerre civile. " La guerre civile continua.

* * *

Le lendemain de l'arrêt, le président Loubet était assailli par un gentilhomme aux courses d'Auteuil. Le dimanche suivant, une immense manifestation populaire eut lieu pour protester contre cette agression. Cent mille personnes portant comme insigne l'églatine rouge traversèrent Paris

WALDECK-ROUSSEAU

et se rendirent aux courses pour protéger le Président. La foule prenait la défense de l'ordre social contre les aristocrates. Le lendemain, 12 juin 1899, tombait le 41^e ministère de la Troisième République, sur l'ordre du jour suivant : “ La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les intérêts républicains et à assurer l'ordre public... ” C'était le 5^e ministère renversé depuis un an.

On était en pleine guerre civile. Comptant sur l'irritation de l'armée, exaspérée par les insultes de certains dreyfusistes, les partis d'opposition se réunissaient pour tenter un coup d'Etat, chacun d'eux espérant profiter seul de la victoire et berner ses complices. On était dans l'attente d'une

AFFAIRE DREYFUS

comparution du capitaine Dreyfus devant le second conseil de guerre. L'opinion publique et les Chambres semblaient avoir perdu le sens de l'orientation. Les ministères tombaient les uns après les autres. On avait le spectacle d'un parlement à l'agonie. M. Poincaré chargé de former un ministère, avait échoué. M. Bourgeois s'était refusé. Suivant le mot de Waldeck-Rousseau : " Les avenues qui conduisent au pouvoir, toujours si bruyantes en temps de crise, ne présentaient pas à ce moment, leur animation coutumière. "

C'est alors que le parti républicain, sans distinction de nuances et même de couleurs politiques, tourna les yeux vers l'homme qui seul était capable de le conduire : Waldeck-Rousseau. Ceux qui disaient alors

WALDECK-ROUSSEAU

que la République était perdue, nièrent plus tard qu'il l'eût sauvée. C'est lui cependant qui, en ces temps troublés, fit apparaître au Parlement et au pays la grande figure de la loi. Il gouverna non comme un partisan qui dispose de la force publique mais comme l'exécuteur des lois. Il rétablit le silence dans les assemblées et sur toutes les grandes questions, il enseigna au pays ce qu'il devait penser. Il avait dit en 1898, parlant de Gambetta : " L'heure n'était pas encore venue et n'est peut-être pas venue encore où un même homme pourrait être à la fois le chef de l'opinion et celui du pouvoir." Il exprimait certainement un regret. Il pouvait suffire au roi de France d'avoir pour ministre un intendant laborieux, parce que celui-ci

AFFAIRE DREYFUS

était couvert par le prestige de son maître. Dans une démocratie, il faut que le chef du gouvernement soit un conducteur d'hommes. Le premier, Waldeck-Rousseau le fut. Il comprit qu'un chef de gouvernement n'est vraiment un chef qu'à la condition de prendre sur l'opinion publique un point d'appui contre les intrigues du Parlement.

C'est le chef des socialistes parlementaires, M. Millerand, qui insista le plus énergiquement pour que Waldeck-Rousseau consentit à former un cabinet dans le but de défendre les institutions républicaines. Dans un esprit de sacrifice aux idées qui avaient été celles de son père et qui étaient les siennes, Waldeck-Rousseau accepta. Après avoir vainement tenté de

WALDECK-ROUSSEAU

former un cabinet avec le parti modéré, il se décida à grouper les représentants de tous les partis décidés à maintenir l'ordre légal. Avec la hardiesse tranquille qui était une des marques de son caractère, il réunit dans le même Conseil des ministres le général de Galliffet et M. Millerand. Le premier, type étrange de condottiere de la Renaissance, mais chef inflexible sur la discipline, devait rassurer l'armée et imposer le silence à ses chefs. Les socialistes s'étaient rangés dans la guerre civile du côté des défenseurs de la légalité. Ceux mêmes qui avaient rendu impossible la constitution d'un ministère de modérés, reprochèrent le plus vivement à Waldeck-Rousseau l'arrivée au pouvoir d'un socialiste qui devait devenir l'un des premiers

AFFAIRE DREYFUS

hommes d'Etat de la République. Il s'agissait à ce moment de grouper des hommes décidés à préserver l'ordre légal et à rétablir la paix dans le pays. Une fois le but commun atteint, il était dans la pensée de Waldeck-Rousseau que ce bloc de républicains dût se désagréger.

LE 26 juin 1899, Waldeck-Rousseau suivi de ses ministres entra dans la salle des séances de la Chambre des députés. Jamais un nouveau ministère ne reçut un tel accueil : “ Ce fut un long hurlement d’hyènes... ” écrivait le lendemain M. Clémenceau. “ Assassin ? présent ! ” répondit Galliffet avec une superbe insolence aux cris de l’extrême Gauche. Waldeck-Rousseau monta à la tribune où il resta une heure pour lire la déclaration ministérielle qui n’avait que quelques lignes “ J’ai eu la sensation de la cage de fauves ! ” dit-il en descendant.

WALDECK-ROUSSEAU

Ceux qui devaient voter pour le ministère restaient silencieux. M. Magniaudé renonça à son tour de parole en disant : “ Mes sentiments ne me permettent pas de piétiner un cadavre ! ” Le ministère eut péniblement 25 voix de majorité. Trois ans plus tard, Waldeck-Rousseau descendit volontairement du pouvoir.

Les premiers actes du ministère furent rapides : remplacement du Préfet de police, du Procureur de la République et du Procureur général, arrestation de Déroulède, constitution du Sénat en Haute Cour de justice pour juger les organisateurs de coups d'Etat, cri de Galliffet à l'armée : “ Silence dans les rangs ! ”, généraux déplacés, le général de Négrier relevé de ses fonctions pour avoir déclaré : “ le gouver-

PREMIER MINISTRE

nement se fait un devoir de tolérer les attaques à l'armée". La France étonnée se sentit gouvernée.

Dès la deuxième séance, Waldeck-Rousseau avait maîtrisé la Chambre par l'autorité qui émanait de sa personne, la sérénité de sa pensée et l'audace tranquille avec laquelle il disait aux députés : " Si ces idées ne sont pas les vôtres, dites-le, je comprendrai ! " Pendant toute la durée de son ministère, il fut le directeur de conscience de la majorité dans la Chambre et dans le pays. Il sut imposer sa volonté à certains de ses partisans. C'est ainsi qu'il repoussa la discussion de la question de la séparation des Eglises et de l'Etat et que le 1^{er} juillet 1901, il dit à propos d'une demande d'enquête

WALDECK-ROUSSEAU

sur l'expédition de Chine : " On trouverait dans une histoire lointaine mais présente à tous les esprits, un exemple de la tradition que l'on veut établir et de ses effets. Oui ! il y a eu une puissance qui, pendant que ses soldats allaient combattre et que ses généraux se portaient à l'ennemi, les suivait d'un œil soupçonneux et s'apprêtait à les juger ; elle s'appelait Carthage, il n'en reste plus de trace sur les sables de l'Afrique. " Il dirigea l'opinion publique par ses discours à la Chambre et dans le pays. Un jour il s'attaque au Nationalisme : " Au début de ma carrière politique, les représentants des anciens gouvernements voulaient être battus avec leur drapeau ; " puis ce fut la coalition que Thiers appela le " parti sans nom ; " plus tard, " elle se fit un état civil

PREMIER MINISTRE

avec le nom d'un soldat factieux. Elle est aujourd'hui le Nationalisme, appellation d'attente qui, permettant à chacun d'espérer duper tous les autres, serait aisément la monarchie ou le césarisme de demain ; trait d'union singulier qui a établi des rapprochements imprévus entre l'aristocrate devenu familier et le démagogue devenu hautain." L'ironie qui circule sous ces formules abstraites minait plus sûrement le parti naguère triomphant et alors en décadence que ne l'eussent fait des invectives. Voici ce que devient le succès remporté par les nationalistes au conseil municipal de Paris, dans un discours prononcé par Waldeck-Rousseau à Saint-Etienne le 11 janvier 1902 : " Plus tard, ce furent les élections municipales qui donnèrent à

WALDECK-ROUSSEAU

la République un de ses plus grands succès. L'orage qui, un instant avait couvert toute la France s'était dissipé et, dans l'azur d'un ciel tranquille, il ne resta plus qu'un tout petit nuage noir qui creva sur Paris. ”

Comme chef du gouvernement, Waldeck-Rousseau a vécu les heures les plus intenses de sa vie.

Sans doute il eut des nuits sans sommeil et on dit qu'il fit recouvrir les tapisseries du salon où il dormait, au ministère, pour ne pas voir apparaître sans cesse dans ses insomnies les gestes héroïques de leurs personnages légendaires.

Sans doute il fut hanté par la crainte de la guerre civile et sur son lit d'agonie il répétait dans son délire : “ pas de sang, surtout pas de sang ! ”

PREMIER MINISTRE

Mais aussi quand on a la sensibilité de Waldeck-Rousseau, quand on se sent un cerveau apte à cette fonction et une indépendance entière on n'est pas sans fierté l'homme qui gouverne la France à un moment tragique de son histoire. Il a voulu et il a accompli.

Le 16 août 1899, il écrivait à son frère : “ La situation que nous avons trouvée était bien pire encore qu'on ne pouvait l'imaginer : tous les ressorts, ou à peu près, détendus ou cassés et devant un gouvernement anémique, une organisation constituant une conspiration permanente ”. Le procès de Rennes était imminent, le monde entier attendait anxieusement les débats et la décision du deuxième Conseil de Guerre. Le 26 juin 1899, un député déclara que le

WALDECK-ROUSSEAU

cabinet émanait d'un syndicat constitué pour faire acquitter Dreyfus. L'attitude du gouvernement fut la suivante : Faire respecter la loi. Waldeck-Rousseau eût voulu que le ministre de la guerre envoyât comme c'était son droit et son devoir, des instructions au commissaire du gouvernement, pour l'inviter à ne pas perdre de vue les termes de l'arrêt de la Cour de Cassation qui avait saisi le Conseil de Guerre. Galliffet s'y opposa, objectant que cette attitude indisposerait le Conseil. Après avoir pris connaissance du dossier secret, il écrivait le 10 juillet à Waldeck-Rousseau : " L'innocence de Dreyfus lui assurera un acquittement ; j'en suis convaincu. " La tournure que prirent les débats ne tarda pas à le détromper et il écrivait le 25 août : " Il

PREMIER MINISTRE

faut prévoir la condamnation ”. Le 9 septembre 1899, le Conseil de Rennes déclara le capitaine Dreyfus coupable, par 5 voix contre 2 et, la majorité ayant décidé qu’il y avait des circonstances atténuantes, le condamna à dix ans de résolution et à la dégradation militaire.

Ce jugement attisa en France la guerre des partis et provoqua, à l’étranger, contre notre pays, une hostilité qui devait aller jusqu’à faire brûler le drapeau français. Le 9 septembre, à la fin de l’après-midi, son chef de cabinet entra chez Waldeck-Rousseau et lui annonça la condamnation de Dreyfus. Il resta silencieux, fit les trois pas qui le séparaient de sa table et rédigea une note pour le préfet de police. Puis il examina la situation en homme d’État.

WALDECK-ROUSSEAU

Un grand nombre de dreyfusistes refusant de s'incliner devant le jugement du Conseil de Guerre de Rennes, voulaient qu'il fût attaqué par les voies légales et que la campagne continuât. Nous trouvons dans les laconiques notes de Waldeck-Rousseau l'objection à cette conduite : " Nous pouvons laisser les choses suivre leur cours : six mois de polémiques et d'outrages. " Les officiers du Conseils de Guerre de Rennes qui, à la majorité, avaient accordé au capitaine Dreyfus les circonstances atténuantes, demandèrent à l'unanimité que la dégradation militaire n'eût pas lieu. L'armée était favorable à la grâce. Elle fut accordée par décret du 19 septembre 1899, à la suite d'interventions pressantes de Waldeck-Rousseau au Conseil

PREMIER MINISTRE

des ministres. Galliffet la commenta militairement par son ordre à l'armée : " L'incident est clos ! " Le capitaine Dreyfus était donc légalement coupable. L'amnistie éteignit toutes les conséquences légales de la plus grande affaire judiciaire des temps modernes. L'enjeu de cette guerre civile n'était pas un arrêt de justice ; c'était le triomphe d'idées morales et politiques. La victoire du parti dreyfusiste fut complète. Il ne reste du nationalisme qu'un nom. Le respect de l'ordre légal acheminait le pays vers l'unité morale en matière politique et assurait la stabilité parlementaire. Un homme d'Etat, supérieur aux partis eût seul pu éviter les fautes et les excès de la victoire. Mais la retraite et la mort étaient proches pour Waldeck-Rousseau.

WALDECK-ROUSSEAU ayant rétabli le silence à la Chambre et l'ordre dans la rue, s'occupa de réaliser l'œuvre législative qu'il avait annoncée à son arrivée au pouvoir. Deux projets de loi principaux avait été déposés par le gouvernement : l'un, avait pour but d'assagir les syndicats non pas en diminuant leurs pouvoirs, mais en les augmentant pour leur donner les moyens de s'enrichir ; l'autre, avait pour objet de reconnaître le droit d'association et de donner un statut légal aux congrégations religieuses. L'œuvre législative du

WALDECK-ROUSSEAU

cabinet aboutit à un échec partiel. Le premier de ces projets ne put venir en discussion. Le deuxième fut voté et institua définitivement la liberté d'association. Mais les successeurs de Waldeck-Rousseau en déformèrent la seconde partie et en firent un instrument de combat contre les congrégations religieuses.

C'est sans doute grâce à l'affaire Dreyfus et à la part prise par certaines congrégations dans la lutte contre les institutions républicaines que Waldeck-Rousseau put faire voter la loi sur les associations ; mais ce serait méconnaître l'unité politique de sa vie, que de croire qu'il fit voter une loi de circonstance. Il avait déjà déposé, en 1883, un projet analogue à celui qui devint la loi de 1901. Pour les associations ordi-

CONGRÉGATIONS

naires, il avait toujours été partisan de la liberté comme il avait été partisan de la liberté de la presse et de la liberté de réunion. En ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat, Waldeck-Rousseau avait toujours été non pas libéral mais traditionnaliste. Défenseur de l'Etat, il fut anticlérical à la manière des Légistes de Philippe le Bel et à la manière de Napoléon I^{er}, sans avoir l'inélégance d'âme d'être hostile au sentiment religieux.

Les rapports du clergé séculier et de l'Etat étaient réglés, en France, par un contrat portant les signatures de Bonaparte et de Pie VII. Ce contrat aux termes duquel des évêques catholiques étaient nommés par des ministres athées et les prêtres salariés par l'Etat pour enseigner

WALDECK-ROUSSEAU

au peuple, en fonctionnaires prudents, le dogme et la morale, inspiraient à Waldeck-Rousseau un respect profond. Il était déterminé à faire tenir par l'Etat ses engagements et à demander à son co-contratant de tenir les siens. Comme Napoléon, il n'admettait l'idée religieuse que comme une thérapeutique morale pour la vie privée des citoyens. L'intervention du clergé dans les luttes politiques, l'utilisation de l'ascendant religieux du prêtre, invoquant contre les fidèles le principe d'obéissance, lui paraissaient inadmissibles. Il y voyait " un abus flagrant des fonctions ecclésiastiques et de l'autorité morale qu'elles confèrent ". Il dit un jour à la Chambre : " Je crois en effet, que, pour le clergé, il n'y a qu'une bonne politique,

CONGRÉGATIONS

c'est de n'en pas faire et de se renfermer exclusivement dans les devoirs de son ministère." Aussi Waldeck-Rousseau a-t-il toujours combattu la séparation de l'Eglise et de l'Etat pour maintenir le clergé dans les liens du concordat napoléonien.

A côté du clergé séculier et en dehors de la hiérarchie de l'Eglise, il y a le clergé régulier, c'est-à-dire les congrégations. Jules Simon les appelait " les parasites de l'Eglise ". L'Etat représenté par le Roi, l'Empereur ou la République n'avait jamais admis leur développement sans contrôle. Pie VII ne demanda pas au premier consul de les autoriser. Le Concordat est muet sur leur compte. Celles qui n'avaient pas obtenu la faveur de l'autorisation étaient sans existence légale. Aussi les ordonnan-

WALDECK-ROUSSEAU

ces de 1828, signées par le très dévôt Charles X et contre-signées par un évêque, parent-elles ordonner la fermeture des maisons ouvertes par les jésuites. Aussi le pacifique gouvernement de la monarchie Juillet négocia-t-il avec le Saint-Siège pour obtenir de lui la dispersion des jésuites de France. Son ambassadeur lui écrivit le 23 Juin 1845 : “ Après un mûr examen de la part du Saint-Père et de son Conseil, le but de notre négociation est atteint... La congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même. Ses noviciats seront dissous et il ne restera dans ces maisons que les ecclésiastiques nécessaires pour les garder, vivant d'ailleurs comme des prêtres ordinaires. ” Jules Ferry tenta lui aussi de dissoudre les congrégations non

CONGRÉGATIONS

autorisées. Mais après Charles X, après Louis-Philippe et après Jules Ferry, ces congrégations continuèrent à prospérer. Un évêque disait qu'il faudrait un Riche-lieu pour les faire rentrer dans la légalité. A la veille de la Révolution, il y avait en France 60.000 religieux pour 25 millions d'habitants. Un siècle après, il y en avait trois fois plus pour 38 millions d'habitants. Par un phénomène singulier, la légalité paraissait funeste au développement des congrégations. Celles qui n'étaient pas autorisées se développaient beaucoup plus rapidement que les autres et poursuivaient des buts généralement étrangers à la charité. Le fonctionnarisme du clergé séculier avait dirigé, en France, les ardeurs religieuses vers les congrégations parce qu'elles

WALDECK-ROUSSEAU

étaient “ dégagées de toute discipline concordataire ”. Waldeck-Rousseau opposait leur puissance à la faiblesse du clergé séculier déchu de l'antique splendeur de l'Eglise de France depuis que la suppression des bénéfices semblait rendre moins impérieuses les vocations ecclésiastiques parmi les cadets des grandes familles : “ Le confessionnal paroissial ne reçoit plus que les aveux des consciences vulgaires. ” Des congrégations instruisaient la jeunesse, la suivaient dans la vie, la poussaient dans les emplois, surtout dans l'armée. Il y avait des congrégations qui faisaient du commerce et il y en avait qui faisaient de la politique. Les Assomptionnistes prêchaient dans leurs *Croix* la guerre civile contre les juifs et les protestants et sapaient le prin-

CONGRÉGATIONS

cipe même de l'autorité dans l'Etat laïque. Pendant l'affaire Dreyfus, les antisémites montrèrent une violence inouïe, exploitant par la caricature et par le pamphlet les dissemblances physiques et morales qu'ils relevaient entre la race sémite et la race aryenne. Ce fut une guerre de races et une guerre d'idées.



Il fallait faire une loi sur les congrégations. La seule question était de savoir quelle loi il fallait faire. Fallait-il les considérer comme des associations ordinaires et leur donner une liberté complète ou maintenir le principe de l'autorisation et du contrôle établi par tous les régimes précédents ?

WALDECK-ROUSSEAU

Trois causes, aux yeux de Waldeck-Rousseau, nécessitaient l'intervention de l'Etat pour autoriser une congrégation à naître à la vie juridique et pour contrôler sa vie.

Il examinait d'abord en légiste et en faisant abstraction des traditions et de la sentimentalité religieuses, le contrat qui unit les membres d'une congrégation. Les congréganistes prononcent des vœux, ce qui ne regarde que leur conscience, mais ils basent leur vie en commun sur l'engagement réciproque de respecter ces vœux. Quiconque les viole est exclu. C'est là un contrat qui, comme tout contrat, relève de la loi. Or, les engagements contenus dans ce contrat : ne pas posséder, ne pas faire le commerce, ne pas se marier sont contraires

CONGRÉGATIONS

à l'ordre public et entraînent, en droit français, la nullité d'un contrat. Il faut donc que l'Etat intervienne pour relever par une loi spéciale les congréganistes de la nullité qui vicie leur contrat d'association et pour faire en leur faveur une exception aux règles d'ordre public. " C'est parce qu'il s'agit de les autoriser à faire quelque chose que la loi ne permet pas qu'une loi est nécessaire ", dit Waldeck-Rousseau au Sénat.

La deuxième raison qui justifie l'intervention de l'Etat, c'est le péril qui résulte de l'accroissement indéfini de la main-morte. Charlemagne, Saint-Louis, Louis XI et Charles X ont été d'accord sur ce point. L'Edit de 1749, rédigé par d'Aguesseau, considérant " les inconvénients de la mul-

WALDECK-ROUSSEAU

tiplication des établissements des gens de main-morte et la facilité qu'ils trouvent à acquérir des fonds naturellement destinés à la subsistance et à la conversation des familles " décide : " Défendons de faire à l'avenir aucune disposition par acte de dernière volonté, pour fonder un nouvel établissement..." Le 3 mai 1844, Lamartine disait : " Dans ma pensée, je crois la propriété de toute espèce de congrégation funeste, dangereuse, ruineuse pour la nation et la famille." En 1845, Dupin disait qu'il faut traiter différemment les associations et les congrégations parce que ce sont des choses différentes. " Les associations se forment entre simples citoyens, des pères de famille vivant dans leur maison, exerçant leur commerce... se réunissant par un motif

CONGRÉGATIONS

déterminé, politique, littéraire ou autre... Dans les congrégations, il n'en est pas ainsi : On se lie par des vœux, on abdique son individualité ; c'est un être collectif qui constitue une société dans l'Etat..." Aux membres de la Droite qui l'interrompaient quand il rappelait les précédents, Waldeck-Rousseau répondit : " Quand on vous rappelle la tradition des hommes qui ont été l'honneur de votre parti, vous sentez frémir en vous des âmes de Conventionnels ! "

La troisième raison pour l'Etat républicain de se réserver le droit d'autoriser les congrégations et par conséquent d'en interdire certaines, c'est qu'il en est parmi elles qui représentent l'esprit de contre-révolution. Les jésuites forment dans leurs collègues " une autre jeunesse ". Waldeck-

WALDECK-ROUSSEAU

Rousseau définit leur action : “ Mettre partout où il y a une force ou un pouvoir quelqu'un qui représente la pensée commune. Le but ? Monarchie absolue ? Monarchie constitutionnelle ou libérale ? Des mots ! Le siècle qui commence a un but : la contre-révolution. ” Pour dénoncer l'esprit qui anime certaines congrégations, Waldeck-Rousseau cita à plusieurs reprises les paroles du chef éminent du parti catholique à la Chambre. M. De Mun, parlant de la Révolution, disait le 22 mai 1875, au cercle catholique de Paris : “ L'Etat mis à la place de Dieu et *l'ordre légal substitué à l'ordre divin* ; l'enseignement public en lutte ouverte avec la religion, et la raison humaine révoltée contre la révélation surnaturelle... ” Il disait à la Chambre en

CONGRÉGATIONS

novembre 1878 : “ La Révolution... est une doctrine qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu... La contre-révolution, c'est le principe contraire, c'est la doctrine qui fait reposer la société sur la loi chrétienne. ” Waldeck-Rousseau qui avait toujours considéré le problème religieux dans son ensemble, écrivait à sa mère en 1886, à propos de son voyage à Rome : “ C'est là-bas qu'est la solution, non ici. ” Si, en effet, le chef de l'Eglise ratifiait les idées politiques de M. de Mun, si l'autorité n'est légitime qu'à la condition de descendre de Dieu par les échelons de la hiérarchie de l'Eglise, il y a un antagonisme irréductible entre l'Eglise catholique et la société issue de la Révolution française.

WALDECK-ROUSSEAU

C'est ce que comprit le Pape Léon XIII qui déclara aux catholiques français que leur devoir était d'accepter le régime que la nation avait librement choisi. Il leur rappela, suivant la vraie tradition catholique, que le pouvoir considéré comme nécessité sociale, vient de Dieu mais que sa forme, monarchie ou république, est laissée aux libres délibérations des peuples. Mais certaines congrégations étaient rebelles aux directions de Léon XIII et ce sont celles-là que Waldeck-Rousseau voulut supprimer. Il s'agissait entre l'Etat et les congrégations d'une guerre d'influence dans laquelle il voulait que l'Etat se servit contre elles de la force de la loi. C'est ce que lui reprochaient les libéraux et c'est ce qui faisait répéter aux partis d'opposition avec beau-

CONGRÉGATIONS

coup de logique et quelque cynisme le mot de Veuillot : “ Nous vous refusons la liberté parce qu’elle n’est pas dans notre programme et nous vous la réclamons parce qu’elle est dans le vôtre. ”

Waldeck-Rousseau ambitionnait plutôt le titre d’homme d’Etat que celui de philosophe libéral. Il disait déjà, en 1885 : “ Il y a pour la République un droit supérieur à tous les autres droits : le droit de vivre, et un devoir qui est au-dessus de tous les devoirs, celui de se défendre. ” Il dit à la Chambre, en 1900 : “ Est-ce que pour tout régime, quel qu’il soit, il n’y a pas des règles communes, des principes d’ordre public et de conservation sociale supérieurs à tous les régimes ? ” Paul Bert avait adopté la formule de Leibnitz : “ La

WALDECK-ROUSSEAU

liberté n'est pas due à ceux qui veulent s'en faire une arme pour enseigner la haine de toutes les libertés. " Waldeck-Rousseau rappelait la réplique de Thiers en 1845 : " On dit que la liberté est tellement grande, qu'avec sa force de discussion elle résisterait aux jésuites. Si cela devait se passer en discussions, je m'y résignerais peut-être. Mais si cela aboutit à une guerre civile, il me semble que votre société idéale devient singulièrement ridicule. " Il suffisait à Waldeck-Rousseau de rappeler la guerre civile à peine close, l'antisémitisme déchaîné, les cris de guerre poussés dans les chaires et dans les journaux, pour rallier la majorité de la Chambre à cette formule : " Comme s'il y avait une liberté contre l'ordre public ! "

CONGRÉGATIONS

Waldeck-Rousseau voulait mettre fin à la guerre entre l'Etat et les congrégations en donnant à celles-ci un statut légal définitif. Il voulait disperser ceux qu'il appelait les moines ligueurs et les moines d'affaires et soumettre les autres au contrôle de l'Etat. Il voulait donner un état civil à la foule des congréganistes, les faire vivre dans la sécurité légale en donnant à ces hors-la-loi une place au foyer commun. Il voulait mettre "entre les religieux et le mauvais vouloir toujours possible d'un gouvernement sectaire, le bouclier de la loi". C'est très justement que M. Anatole France l'a accusé d'avoir voulu être le Bonaparte des moines.

Les peuples protestants ou orthodoxes qui ont une religion nationale, jugent sou-

WALDECK-ROUSSEAU

vent sans équité notre politique religieuse. Ces peuples heureux pourraient adapter le mot de Gambetta et dire : “ Il n’y a pas de question religieuse, il y a des questions religieuses. ” Il n’en est pas de même en France et en Espagne, où le conflit entre l’Etat, roi ou république, et le chef étranger d’une église internationale a toujours existé. Waldeck-Rousseau a voulu réaliser la solution légale de ce conflit pour le clergé régulier comme le premier consul l’avait réalisée pour le clergé séculier.

On peut cependant reprocher à la loi de 1901 d’avoir attribué au pouvoir législatif une fonction du pouvoir exécutif en décidant que l’autorisation des congrégations dépendrait d’un vote du Parlement. Il en résulta que lorsque le ministère

CONGRÉGATIONS

suivant fit rejeter en bloc les demandes d'autorisation, le Parlement qui peut, à son gré, faire et défaire la loi, parut la violer.

La grande œuvre législative du ministère Waldeck-Rousseau fut achevée le 1^{er} juillet 1901 par le vote de la loi sur les associations.

* * *

Waldeck-Rousseau, atteint déjà du mal dont il devait mourir et épuisé par l'effort de ces trois années de pouvoir, considéra alors que le but que son ministère s'était proposé était atteint et que l'œuvre commune aux républicains de Gauche étant accomplie, des divisions ne pouvaient tarder à se produire entre socialistes et modérés

WALDECK-ROUSSEAU

sur les questions étrangères à la politique de défense républicaine. Nous trouvons dans ses papiers publiés par *Le Matin*, la preuve que son alliance avec les socialistes ne fut qu'une tactique loyale ayant pour but de réaliser une œuvre commune, mais qu'à aucun moment, il ne fut influencé par leurs idées. A l'un des derniers conseils des ministres, il dit à ses collaborateurs: " Nous avons été quelquefois hardis ; nous avons toujours été raisonnables. " Il pensa que le parti modéré qui s'était tardivement ressaisi devait se reconstituer pour faire prévaloir ses idées dans les questions d'ordre social. En écrivant au Président de la République, le 3 juin 1902, la lettre de démission du Cabinet, Waldeck-Rousseau avait la conviction qu'il serait de nou-

PREMIER MINISTRE

veau appelé aux affaires dans un avenir prochain. Il aurait alors constitué un ministère différent avec un programme nouveau.

Après être descendu volontairement du pouvoir, Waldeck-Rousseau partit pour Florence d'où il écrivit à son ami, M. Gaston Menier que son départ pour Corfou était retardé par le soleil, l'absence des touristes, un hôtel neuf et les fresques du Ghirlandaio, de Filippino Lippi, de Masaccio et d'Andrea del Sarto.

WALDECK-ROUSSEAU avait considéré qu'il devait faire un dernier acte de défense républicaine, en présidant aux élections de mai 1902. Les partis d'opposition se discréditèrent par une campagne d'une violence sans précédent. Le ministère Waldeck-Rousseau était appelé : " Ministère de l'Etranger ", " Ministère du Syndicat ", " Ministère Dreyfus ". Les élections furent favorables au Cabinet dont la majorité fut accrue mais les députés républicains arrivaient à la Chambre " enragés " à la suite de la campagne d'outrages

WALDECK-ROUSSEAU

que chacun d'eux avait subie dans son arrondissement. Ce furent les congrégations qui supportèrent le poids des fautes de leurs dangereux amis.

Il eût fallu pour diriger cette Chambre un chef de gouvernement tel que Waldeck-Rousseau. Voici comment il exprima la situation et la conduite à tenir : “ J’atteste que jamais lutte contre les républicains de toute nuance ne fut plus violente, plus injurieuse, plus fertile en polémiques diffamatoires, plus démonstrative des derniers excès de la passion religieuse et aujourd’hui, les calculateurs profonds qui ont déchaîné l’orage peuvent contempler leur œuvre ! La vie politique, Messieurs, est faite d’actions réflexes et de justes retours. Demandra-t-on à des hommes encore

APRÈS LUI

tout bouillants de cette lutte, auxquels on n'a épargné aucune attaque, plus de possession d'eux-mêmes et plus de sang-froid? Eh bien oui, Messieurs, il faut le leur demander, car l'esprit gouvernemental consiste, je crois, à mesurer à l'avance le terrain sur lequel s'engagera l'action pour ne point en sortir... ”

M. Combes qui succéda à Waldeck-Rousseau, non point choisi par ce dernier qui avait seulement “ laissé tomber son nom ” devant le Président de la République, n'avait ni cette conception du rôle de chef de Gouvernement, ni les moyens de la faire prévaloir. Pour exécuter la loi du 1^{er} juillet 1901, il avait déposé des projets de loi séparés pour chacune des congrégations qui avaient demandé à être

WALDECK-ROUSSEAU

autorisées. La Commission de la Chambre, hostile aux congrégations, refusa de suivre cette procédure et pour faire des exécutions plus rapides, divisa les congrégations en trois catégories, faisant l'objet de trois projets du loi. M. Combes se rallia à cette méthode et suivant la majorité de la Chambre pour la garder, déclara qu'il poserait sur ce point la question de confiance. Cette procédure sommaire avait l'inconvénient de ne pas tenir compte du fait que certaines congrégations sont mixtes et qu'il y a par exemple beaucoup d'ordres enseignants qui sont aussi des ordres hospitaliers. Les demandes d'autorisation furent rejetées en bloc, sans examen. D'autre part le ministère Combes ordonna la fermeture des écoles congréganistes

APRÈS LUI

ouvertes avant le 1^{er} juillet 1901 alors que le précédent gouvernement avait décidé en Conseil, que cette loi n'était pas rétroactive et ne devait pas atteindre les écoles ouvertes avant le 1^{er} juillet 1901 par des congrégations reconnues sous le régime de la loi de 1886.

Waldeck-Rousseau s'éleva contre l'attitude de son successeur qui satisfaisait le désir de vengeance de la majorité des Chambres mais provoquait dans le pays des ressentiments profonds et une agitation dangereuse. Au sujet des écoles, Waldeck-Rousseau écrivit avec tristesse à un membre du nouveau ministère qui avait fait partie de son cabinet : “ Et dire que si j'ai tant peiné pour faire voter la loi de 1901, c'était pour tout ramener aux tribunaux

WALDECK-ROUSSEAU

et comme je l'ai dit à Combes, pour que le gouvernement mit toujours entre les congréganistes et lui au moins trois magistrats ! ”

Contre le rejet en bloc des demandes d'autorisation, Waldeck-Rousseau protesta par des discours prononcés en juin 1903 devant le groupe de l'union républicaine du Sénat et devant le Sénat. Il dit de la loi qu'il avait fait voter : “ Elle demeurera dans notre droit public un statut permanent ou elle n'y laissera que la trace d'un expédient passager suivant qu'elle gardera son caractère de loi de contrôle ou qu'on tentera d'en faire une loi d'exclusion. ” C'est sur cette question qu'il prononça son dernier discours au Sénat le 20 Novembre 1903, profondément atteint par

APRES LUI

le mal qui devait l'emporter quelques mois plus tard. Mais la majorité des Chambres était déchaînée ; Waldeck-Rousseau lui-même ne put la retenir.

Le 19 Mars 1904, il écrivit du cap d'Ail à M. Millerand pour le remercier d'avoir défendu la politique du cabinet qui, disait-il “ n'a rien de commun avec le monomanisme présent. L'anticléricalisme est une manière d'être constante, persévérante et nécessaire aux Etats ; il doit s'exprimer par une succession indéfinie d'actes et ne constitue pas plus un programme de gouvernement que le fait d'être vertueux ou honnête ou intelligent... La grosse affaire, en politique, est d'avoir raison ; alors, il importe peu de n'avoir pas encore la majorité ; si on a

WALDECK-ROUSSEAU

raison ce n'est plus qu'une question de date. ”

Derrière ceux qui, dans l'affaire Dreyfus, avaient été les vainqueurs, arriva la foule des profiteurs. Le général de Galliffet avait, dans une de ses nombreuses lettres de démission, désigné à Waldeck-Rousseau pour lui succéder, le général André “ guidé par vous, ” disait-il. M. Léon Bourgeois et M. Brisson le lui avaient recommandé. Sous ce ministre, qu'avait gardé M. Combes, la délation fut organisée au ministère de la Guerre contre les officiers soupçonnés d'avoir des sentiments religieux ou un républicanisme suspect. Nous lisons dans une note de Waldeck-Rousseau, publiée par le *Figaro* du 3 Novembre 1904 : “ 30 Décembre. Vu Combes... Mon avis

APRÈS LUI

est que le procédé mis en vigueur à la Guerre est inadmissible et déchaînera de légitimes colères quand il sera connu. ”

Nous assistons aujourd’hui à réaction contre les conséquences extrêmes du dreyfusisme. L’esprit d’examen et le respect de la légalité qui étaient son fondement ont définitivement triomphé mais, sous la pression du péril extérieur, l’humanitarisme international nous est apparu comme dangereux et le soldat idéal n’est plus le soldat-mutualiste. Nous sommes moins sensibles aux beautés intellectuelles de l’anarchie et plus hostiles à ses applications pratiques. L’autorité avait faibli en perdant son prestige ; elle s’impose de nouveau à nous par sa nécessité. C’est un retour du pendule politique. Au dessus de

WALDECK-ROUSSEAU

la foule entraînée par ses oscillations, Waldeck-Rousseau nous apparaît immobile, attaché à la fois à l'autorité et au respect de la loi.

LES derniers mois de la vie de Waldeck-Rousseau furent une lente agonie. Il mourait d'un cancer du pancréas. Les trois années sans repos et presque sans sommeil qu'il avait passées au pouvoir l'avaient épuisé.

Au mois de mars 1904, il trouva la force d'écrire du cap d'Ail à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères de son Cabinet, une lettre de huit pages pour lui dire la joie que lui avait causée l'accord franco-anglais. Dans cette lettre, Waldeck-Rousseau mourant évoquait le souvenir de Gambetta.

WALDECK-ROUSSEAU

Dans la matinée du 10 août 1904, sa famille voulant faire une suprême tentative pour le sauver, le fit opérer dans sa maison de Corbeil par un chirurgien étranger. Avant l'opération, il était étendu sur une chaise longue, dans le salon aux boiserries blanches et aux toiles de Jouy, d'où l'on voit glisser au niveau des fenêtres les chalands silencieux. Son teint était presque noir et son corps décharné. Sa main gauche était dans la main de sa femme, sa main droite allongée tenait sa dernière cigarette. Il avait un sourire las et ses yeux presque éteints disaient lentement adieu aux êtres et aux choses. Le chirurgien parut à la porte et lui dit : " Monsieur le Président, quand vous voudrez..." Waldeck-Rousseau dit ces simples mots : " Allons, c'est

LA FIN

pour le grand voyage ! ” Et on l'emporta.

Il tomba en syncope à la fin de l'opération et mourut sans avoir repris connaissance.

Dans le cabinet de travail tendu de tapisseries où avait habité sa pensée, il y avait sur la table, un livre. On l'ouvrit et on lut : “ Muse, conte-moi les aventures de cet homme prudent qui, après avoir ruiné la ville sacrée de Troie, fut errant plusieurs années, en divers pays, visita les villes de différents peuples... ”

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE VINGT-SEPT
MARS MIL NEUF CENT TREIZE PAR
L'IMPRIMERIE SAINTE CATHERINE
QUAI ST. PIERRE, BRUGES, BELGIQUE

